

# ACCOMPAGNER LES PETITES VILLES DE DEMAIN DANS L' AISNE



## > MODULE 3 – METTRE EN ŒUVRE SON TERRITOIRE « Mettre en œuvre son ORT »

Session #10 Atelier

21 février 2023



Session #10 – Atelier « Mettre en œuvre son ORT »

# Vincent ROYER

## David DI DIO BALSAMO

Directeur de la DDT de l'Aisne  
Directeur adjoint de la DDT de l'Aisne



Session #10 – Atelier « Mettre en œuvre son ORT »

**BRUNO STOOP**

Directeur du CAUE de l'Aisne



Session #10 – Atelier « Mettre en œuvre son ORT »

# Mathilde BASTAERT Aurélie MALOLEPSZY

Référentes Territoriales  
DDT de l'Aisne



Session #10 – Atelier « Mettre en œuvre son ORT »

**Robin SARA**

Référent PVD – CAUE de l'Aisne



# Cycle de formation / sensibilisation



## Module 1 Comprendre son territoire pour agir

- # 1 (info) – Lancement du cycle  
« Accompagner les PVD dans l'Aisne »  
> 29 juin 2021
- # 2 (méthodo) – Les différentes étapes qui mènent au projet  
> 28 septembre 2021
- # 3 (atelier) – Questionner son territoire  
> 23 novembre 2021
- # 4 (rencontre) – Visite de Guise  
Thème : Tourisme & patrimoine  
> 7 décembre 2021

## Module 2 Définir une stratégie et un plan d'actions

- # 5 (méthodo) – La démarche de programmation urbaine  
> 22 février 2022
- # 6 (méthodo) – La concertation  
> 26 avril 2022
- # 7 (atelier) – Définir son Plan d'actions et les contours de l'ORT  
> 28 juin 2022
- # 8 (rencontre) – Visite d'Anor  
Thème : Foncier & friches  
> 27 septembre 2022

## Module 3 Mettre en œuvre le territoire

- # 9 (méthodo) – Quelles procédures pour des projets durables et de qualité ?  
> 22 novembre 2022
- # 10 (atelier) – Mettre en œuvre son ORT  
> 24 janvier 2023
- # 11 (rencontre) – Visite de Château-Thierry  
Thème : Habitat & commerce  
> 28 mars 2023
- # 12 (rencontre) – Ville de Grande Synthe  
Thème : Espaces publics & cadre de vie  
> 23 mai 2023

# Programme :

## **S'inspirer : retours d'expériences**

Témoignages de deux collectivités sur la mise en œuvre d'un projet de revitalisation :

- Ville de Soissons, Quentin POILVÉ (Chef de projet Action Cœur de Ville)
- Ville de Laon, Clément MANGOT (Chef de projet Action Cœur de Ville)

## **Démarrer et suivre le projet**

Retour sur les questions à se poser, les outils ainsi que sur des indicateurs de suivi et d'évaluation pour mettre en œuvre un projet

- de l'opportunité au projet, Alicia ZACCARIA, SEDA 02
- les outils et les leviers existants, Robin SARA, CAUE de l'Aisne
- les indicateurs de suivi et d'évaluation, Laurent LECURU, DDT de l'Aisne

## **Expérimenter : séquence d'atelier**

Atelier de mise en situation : à partir d'actions choisies (habitat, commerce, mobilité, cadre de vie) le groupe devra détailler la mise en œuvre, le choix d'outils et le suivi d'un projet.

# S'inspirer : retours d'expériences

Témoignages de deux collectivités sur la mise en œuvre d'un projet de revitalisation :

- Ville de Soissons, Quentin POILVÉ (Chef de projet Action Cœur de Ville)
- Ville de Laon, Clément MANGOT (Chef de projet Action Cœur de Ville)



# Sommaire

La compétence mobilité : le cadre légal

Page 3

La compétence mobilité : l'exemple du Soissonnais

Page 6

Exemple d'un projet : la voie verte Rochy-Condé

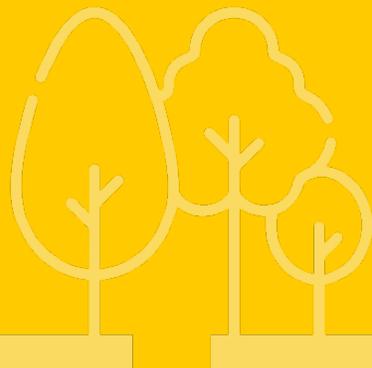
Page 8

Exemple d'un projet : les stationnements vélos

Page 10

Ressources documentaires

Page 13



## La Compétence Mobilité : le cadre légal

Texte de référence : « **Loi d'orientations des Mobilités** » (**LOM**), promulguée le 24 décembre 2019

La LOM généralise l'**Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)** et la dote de nouveaux leviers d'actions, notamment dans le cadre des mobilités actives et partagées, ou des mobilités solidaires.

La **Région** est AOM régionale. Elle organise notamment les transports interurbains (cars, TER). Les **Métropoles, Communautés urbaines et Communautés d'agglomérations** sont AOM depuis la loi MAPTAM. Elles organisent les transports urbains, le transport scolaire, les services complémentaires comme les vélos en libre service, etc.

Les **Communautés de Communes** devaient se prononcer sur leur choix de prendre ou non la compétence mobilité avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021.



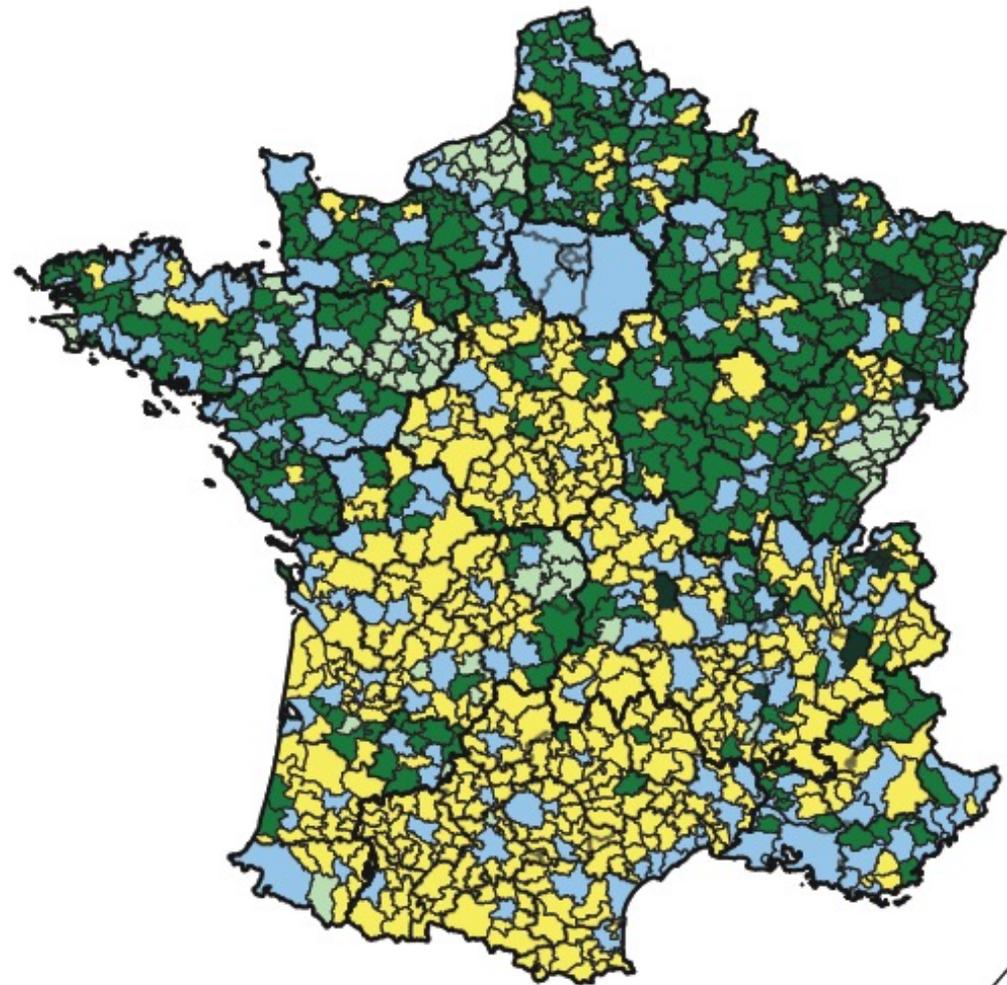
# Prise de compétence AOM au 15 juillet 2021

## Statut des Communautés de Communes

- CC AOM (au 1/7/2021)
- CC au sein d'un syndicat AOM
- CC demande le transfert
- Pas de transfert : la Région devient AOM locale

## Statut des AOM (hors CC)

- AOM existante au 1er janvier 2021



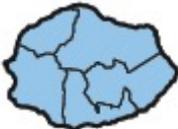
Guadeloupe



Guyane



Martinique



La Réunion



Mayotte

Suivi prise de compétence AOM : mise à jour Cerema du 15/07/2021  
AOM existantes : mise à jour Cerema du 01/01/2021

### Cas n°1

#### LA CC NE PREND PAS LA COMPÉTENCE SUR LES MOBILITÉS,

par conséquent la région devient AOM au 01/07/2021 sur le territoire de la CC (en plus d'être AOM régionale)

- La région organise tous les services. Elle assure notamment le transport scolaire.
- Pas de possibilité pour la CC d'organiser des services publics de transport et des services de mobilité (covoiturage, mobilité solidaire, autopartage, mobilité active), sauf dans le cadre d'une délégation de la Région.

### Cas n°2

#### LA CC PREND LA COMPÉTENCE SUR LES MOBILITÉS

- La CC instaure un comité des partenaires. Elle est seule compétente pour élaborer un plan de mobilité
- La CC peut lever le versement mobilité si elle met en place un service régulier
- Les services communaux de mobilité préexistants sont transférés à la CC
- Les services régionaux qui dépassent le ressort de la CC sont de la compétence de la région, AOM régionale
- Les services régionaux réguliers, transports à la demande (TAD), scolaire intégralement dans le ressort territorial continuent d'être organisés par la région (hypothèse 1) sauf demande de transfert de la CC (hypothèse 2). Cette demande peut intervenir à tout moment après la prise de compétence ou même ne jamais intervenir

# La Compétence Mobilité : l'exemple du Soissonais

## Ville de Soissons :

- Un service voirie (au sein des Services Techniques)
- Pas de service dédié à la mobilité, jusqu'à la création du référent mobilité fin 2022

## GrandSoissons Agglomération :

- Une communauté d'agglomération AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité)... mais qui a délégué cette compétence au SITUS
- Pas de service dédié à la mobilité

## Le SITUS :

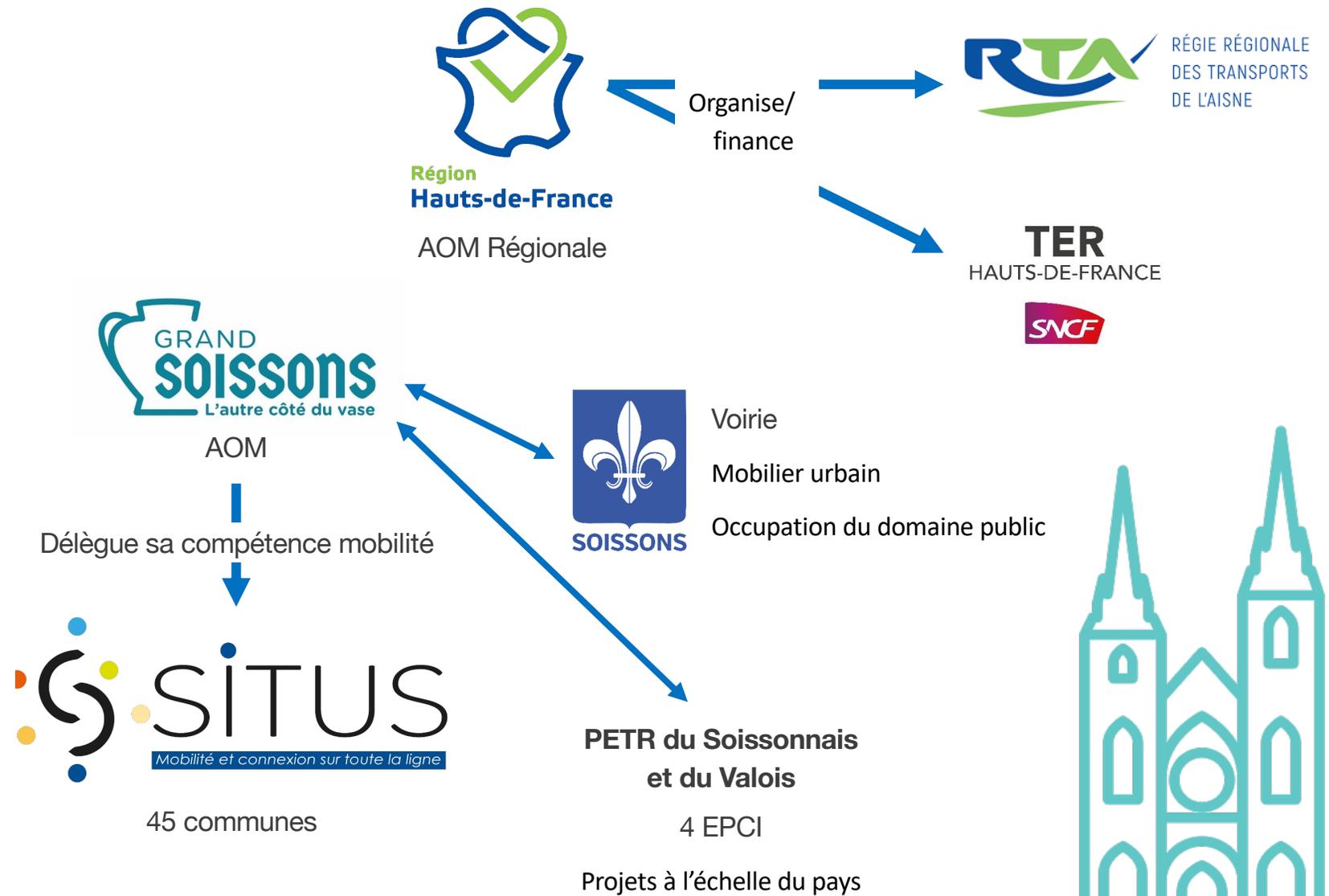
- un syndicat intercommunal regroupant toutes les communes de GrandSoissons... mais également des communes de la CC du Val de l'Aisne, de la CC de Retz-en-Valois et de la CC d'Oulchy-le-Château...
- Un syndicat essentiellement en charge de la gestion des services de transport en commun (transport urbain, transport à la demande, transport scolaire) voire de services de mobilité complémentaires (Cyclovis) ...

## Le PETR du Soissonais et du Valois :

- Un « pays » qui regroupe 4 collectivités, dont l'objet est de mettre en place des projets structurants pour le territoire (tourisme, mobilité, etc.)
- Un seul agent
- Des moyens, des compétences et des objectifs différents selon les collectivités



# La Compétence Mobilité : l'exemple du Soissonnais



## Exemple d'un projet : La voie verte Rochy-Condé de Soissons et Belleu

**Objectif** : réaménager la voie verte sur l'ancienne ligne de chemin de fer Rochy-Condé, à Soissons et Belleu

Ce projet s'intègre dans la continuité d'un aménagement réalisé à l'échelle du PETR, en collaboration avec la CC de Retz-en-Valois.

Il fait suite à la réalisation d'un « **schéma directeur cyclable** » à l'échelle du PETR

Délibération de GrandSoissons Agglomération en mars 2022 pour intégrer le tronçon de la voie verte situé sur les communes de Soissons et Belleu à l'espace d'aménagement communautaire :

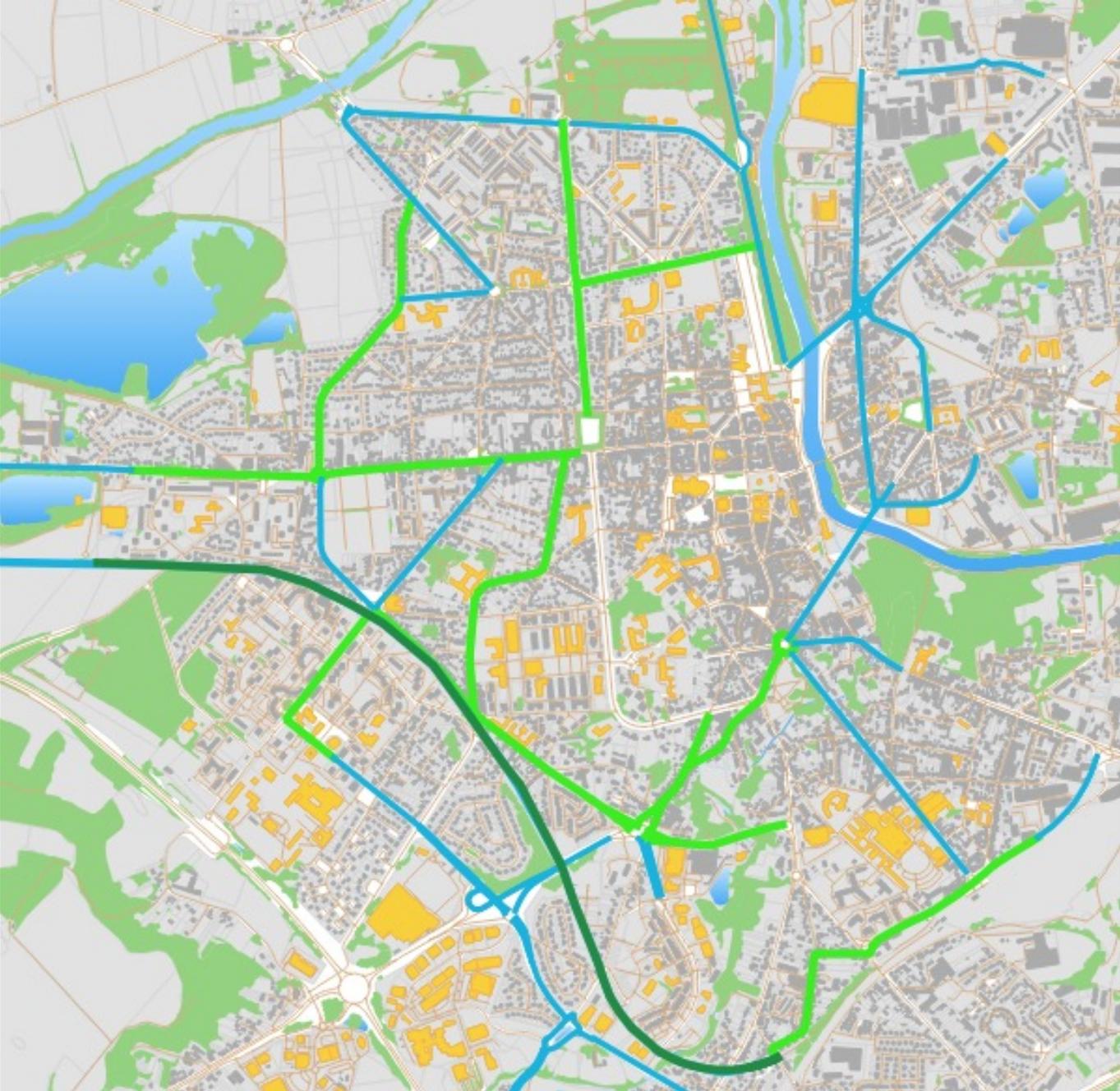
- **GrandSoissons** va aménager la bande de roulement et l'éclairage
- **Les communes** vont réaliser l'aménagement paysager, le mobilier urbain...

Réponse à l'appel à projet **AVELO 2**, de l'ADEME en avril 2022 : Financement à 60% des études de maîtrise d'œuvre (70 K€) et d'un guide du cycliste (12K€)

Mise en place d'un groupe de travail GrandSoissons/Soissons/Belleu en cours

AAP « **Fonds Mobilités Actives** » pourrait permettre de financer une partie des travaux





Aménagements cyclables existants



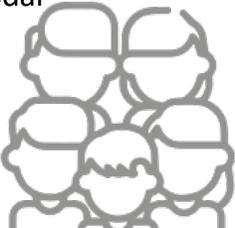
Aménagements cyclables en projet



Voie verte



Pôle d'échange multimodal



## Exemple d'un projet : Les stationnements vélos à Soissons

### Objectif : favoriser le stationnement des vélos à Soissons

Porteur du projet : Ville de Soissons

2 axes :

- Stationnement vélo « de longue durée » pour les résidents ou les actifs qui n'ont pas de garage à vélo → **abris vélo sécurisés**, sur abonnement, situés dans les quartiers résidentiels ou les parcs d'activité
- Stationnements vélos de courte durée (appuis-vélos) pour les trajets liés aux courses, aux démarches administratives, aux loisirs, etc. → **appuis-vélos** dans les rues, devant les bâtiments communaux, les installations sportives, les centres sociaux, etc.

Recensement des besoins : Au moins 360 places de stationnement courte durée à créer ; 5 abris vélos sécurisés → plan prévisionnel d'investissement sur 3 ans (2023-2025)

Financements :

- Programme **ALVEOLE +** (programme CEE géré par la FUB) pour les abris sécurisés
- **DSIL** : demande de subvention de 50% auprès de l'Etat
- Fonds de concours de **GrandSoissons Agglomération**

Accord de l'ABF sur le modèle d'abri sécurisé

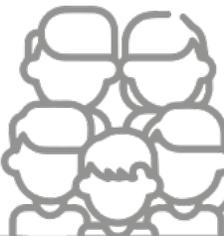
Objectif : installations réalisées pour « Mai à Vélo »



## Plan de financement prévisionnel

Dépenses d'Investissement							
	Prix unitaire HT	Nombre				Total HT	Total TTC
		2023	2024	2025	Total		
Box de 6 emplacements individuel (pose et livraison comprise)	20 000,00 €	1	2	2	5	100 000,00 €	120 000,00 €
Attache vélos (2 places) (hors pose)	166,66 €	60	60	60	180	30 000,00 €	36 000,00 €
<b>TOTAL :</b>						<b>130 000,00 €</b>	<b>156 000,00 €</b>

Recettes d'investissement				
Financier	Assiette éligible	Niveau de financement	Financement total	% du HT
CEE (Programme ALVEOLE +)	60 000,00 €		21 600,00 €	17%
Etat (DSIL)	130 000,00 €	50%	65 000,00 €	50%
GSA (fonds de concours CDV)	130 000,00 €	13%	16 900,00 €	13%
<b>Total subventions :</b>			<b>103 500,00 €</b>	<b>80%</b>
<b>Autofinancement :</b>			<b>26 500,00 €</b>	<b>20%</b>





Exemple d'abri vélo sécurisé (intégration paysagère)



# Ressources intéressantes

Loi LOM : [Site du Ministère de la Transition Ecologique](#)

Centre de ressources du CEREMA : <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/general>

AAP Fonds Mobilités Actives : <https://www.ecologie.gouv.fr/appels-projets-fonds-mobilites-actives-amenagements-cyclables>

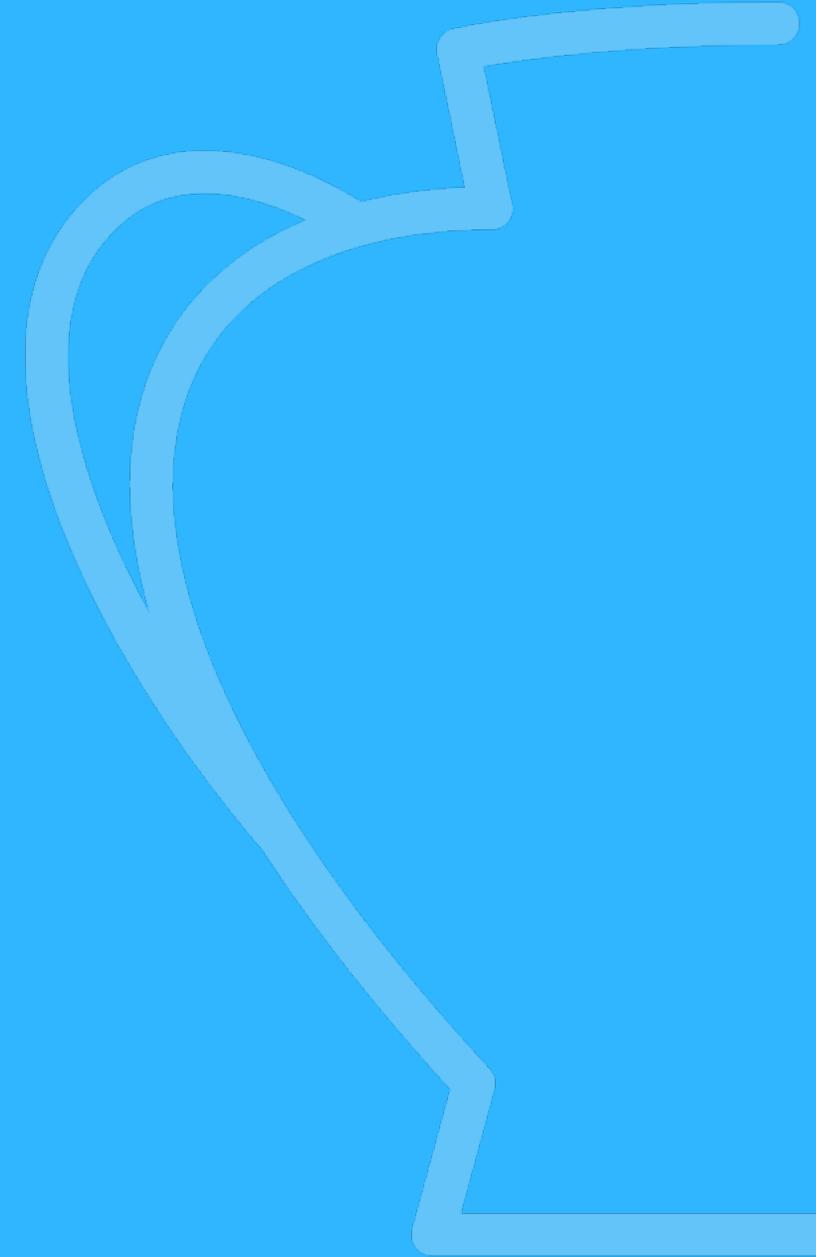
Plateforme ALVEOLE + : <https://alveoleplus.fr/>

France Mobilités : <https://www.francemobilites.fr/>

Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables : <https://villes-cyclables.org/>

Vélo et Territoires : <https://www.velo-territoires.org/>

FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) : <https://www.fub.fr/>



**Cycle de sensibilisation**  
**« Accompagner les Petites Villes de Demain dans l'Aisne »**  
**MODULE 3 - METTRE EN ŒUVRE SON TERRITOIRE**

LAON 13 février 2023

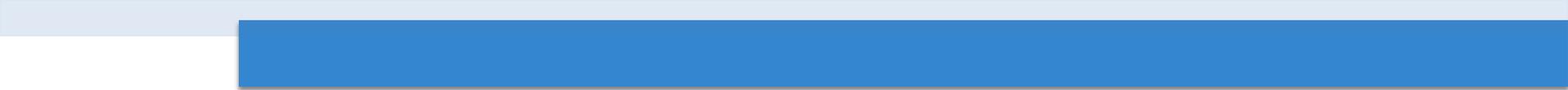


## Témoignages « De l'ambition à l'opérationnel »

Clément Mangot – Cadre de Vie et Commerces



Halle de marché - LAON



CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE

ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT URBAIN

CRÉATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ ET

RESTRUCTURATION DE LA PLACE VICTOR HUGO

## OBJECTIF- AMBITION

- Requalifier les espaces urbains, notamment la place du marché afin de lui redonner une image de convivialité ;
- Animer et rendre plus attractifs les aménagements urbains et développer les mobilités douce
- Affirmer la position commerciale du quartier ; Nouveau dynamisme commerçant
- Densifier l'activité commerciale,
- Redonner de la lisibilité au quartier ;
- Créer une Halle de marché couvert , nouveau équipement structurant le quartier



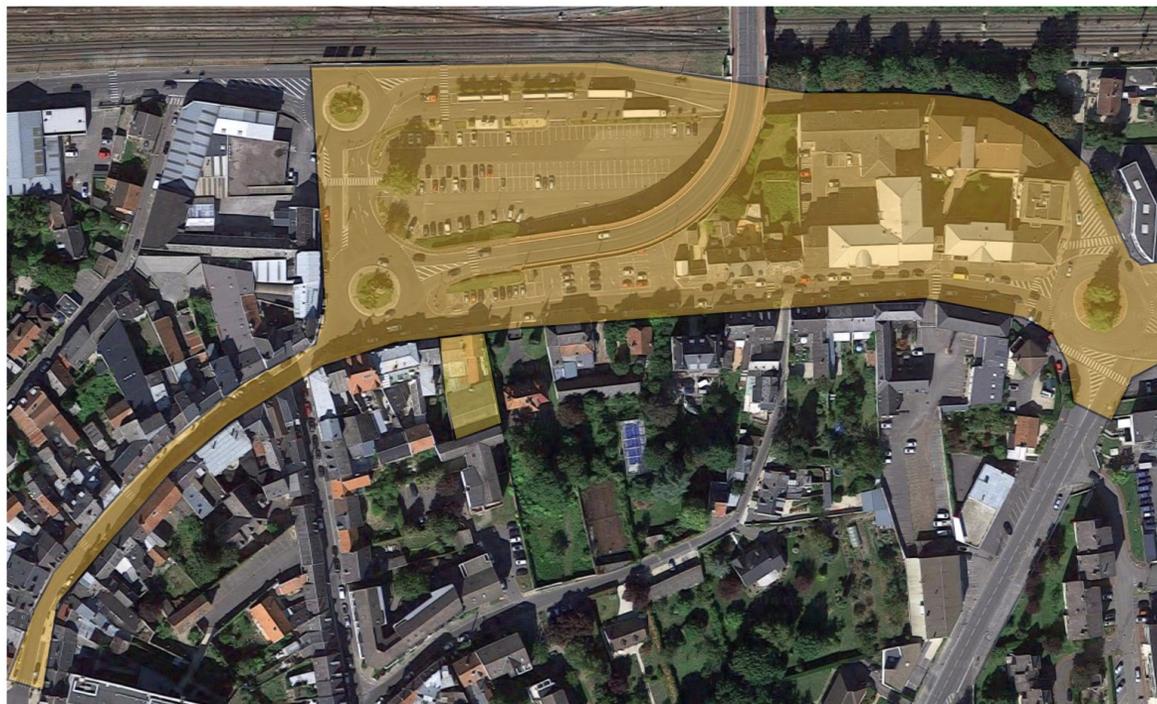
## MISE EN OEUVRE

- Analyse et diagnostique
- Détermination du périmètre du projet
- Concertation
- Définition du programme
- Définition de la méthodologie
- Lancement d'un concours d'architecture
- Relation avec l'ABF
- Diagnostic archéologique
- Etudes complémentaires
- Lancement des marchés de travaux - procédure
- Préparation chantiers
- Suivi de chantier



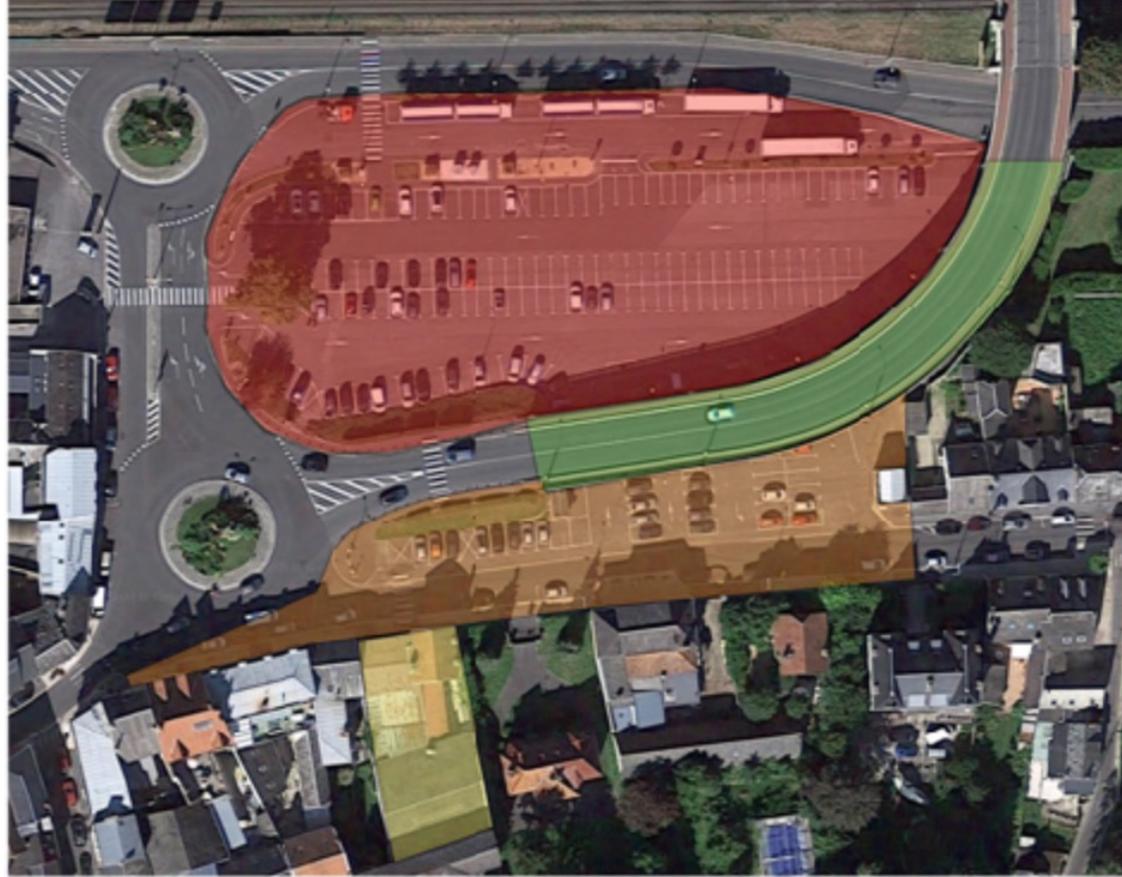
# Projet de Halle couverte

## Périmètre d'intervention du projet



Etude de maitrise d'oeuvre  
d'une halle de marché  
quartier Vaux et  
d'aménagement urbain  
Lancement d'un concours  
d'architecture pour le projet  
d'une halle couverte de  
marché et des  
aménagements urbains de  
la place Victor Hugo.

## Projet de Halle couverte



# Projet de Halle couverte



# Projet de Halle couverte



# Projet de Halle couverte



PROJET N°3

# Projet de Halle couverte

Ville de Laon

## CREATION D'UNE HALLE COUVERTE ET RESTRUCTURATION DES ESPACES URBAINS DE LA PLACE VICTOR HUGO



▲ Plan masse

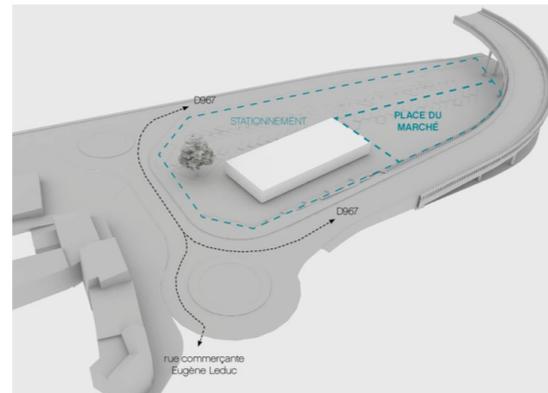
0 10 20 m



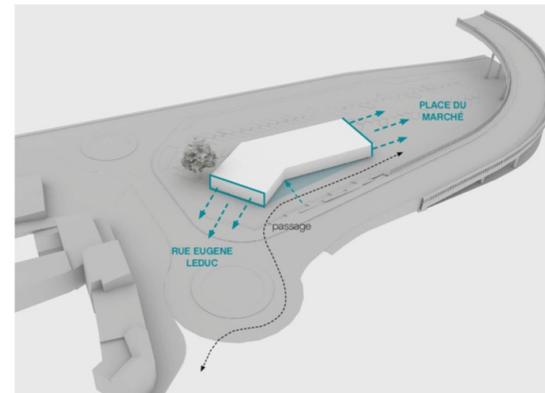
# Projet de Halle couverte

Ville de Laon

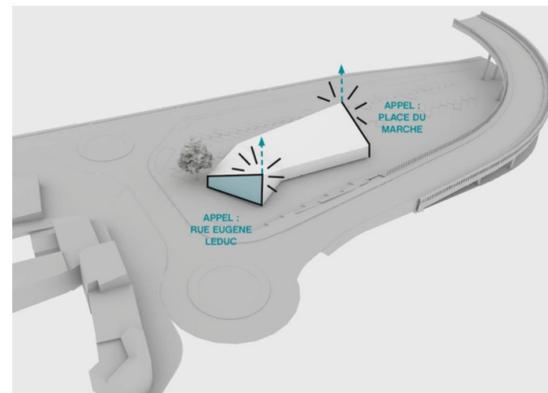
## CREATION D'UNE HALLE COUVERTE ET RESTRUCTURATION DES ESPACES URBAINS DE LA PLACE VICTOR HUGO



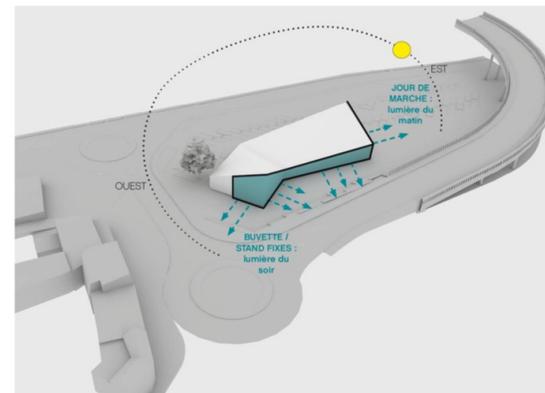
1/ Une intégration attentive au contexte



2/ Deux adresses



3/ Deux signaux distincts

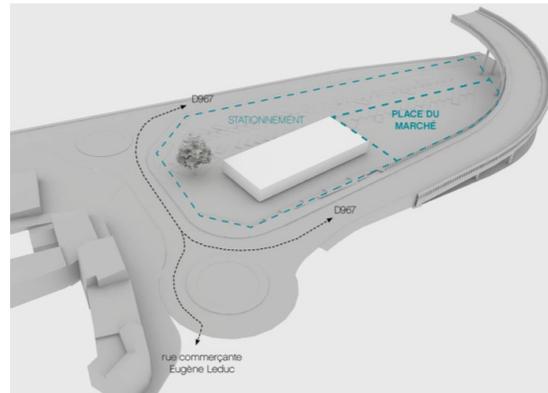


4/ Large transparence profitant de l'orientation

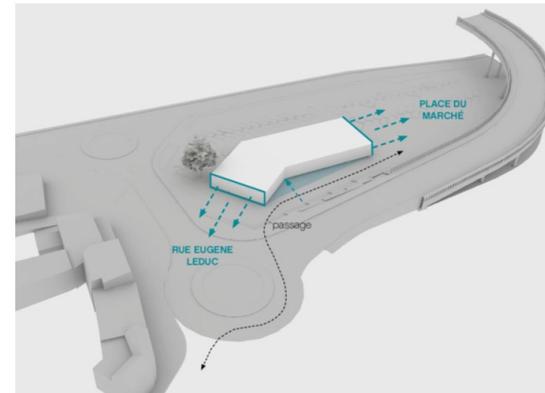
# Projet de Halle couverte

Ville de Laon

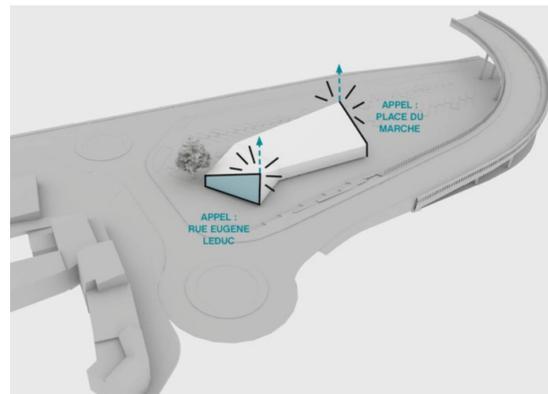
## CREATION D'UNE HALLE COUVERTE ET RESTRUCTURATION DES ESPACES URBAINS DE LA PLACE VICTOR HUGO



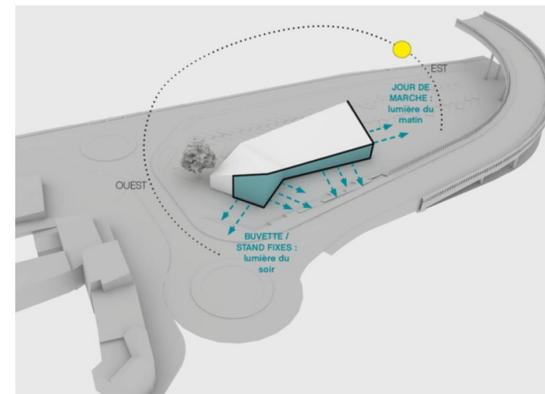
1/ Une intégration attentive au contexte



2/ Deux adresses



3/ Deux signaux distincts



4/ Large transparence profitant de l'orientation

# Projet de Halle couverte

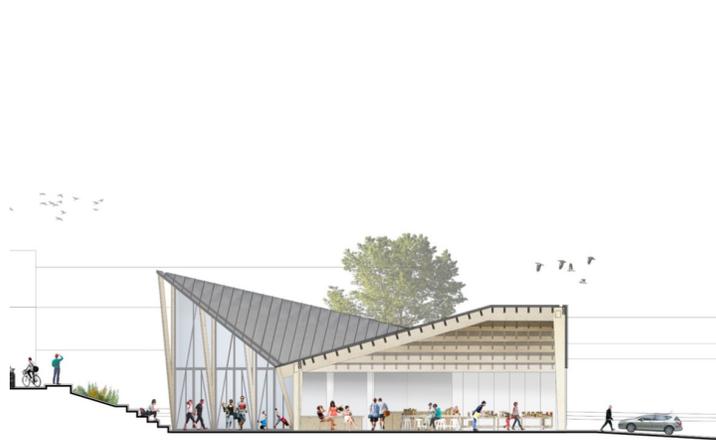
Ville de Laon

CREATION D'UNE HALLE COUVERTE ET RESTRUCTURATION  
DES ESPACES URBAINS DE LA PLACE VICTOR HUGO



▲ Perspective aérienne : Intégration de la halle de marché dans la nouvelle place Victor Hugo

# Projet de Halle couverte



# Projet de Halle couverte

Ville de Laon

CREATION D'UNE HALLE COUVERTE ET RESTRUCTURATION  
DES ESPACES URBAINS DE LA PLACE VICTOR HUGO



▲ Perspective intérieure, un jour de marché

# Projet de Halle couverte

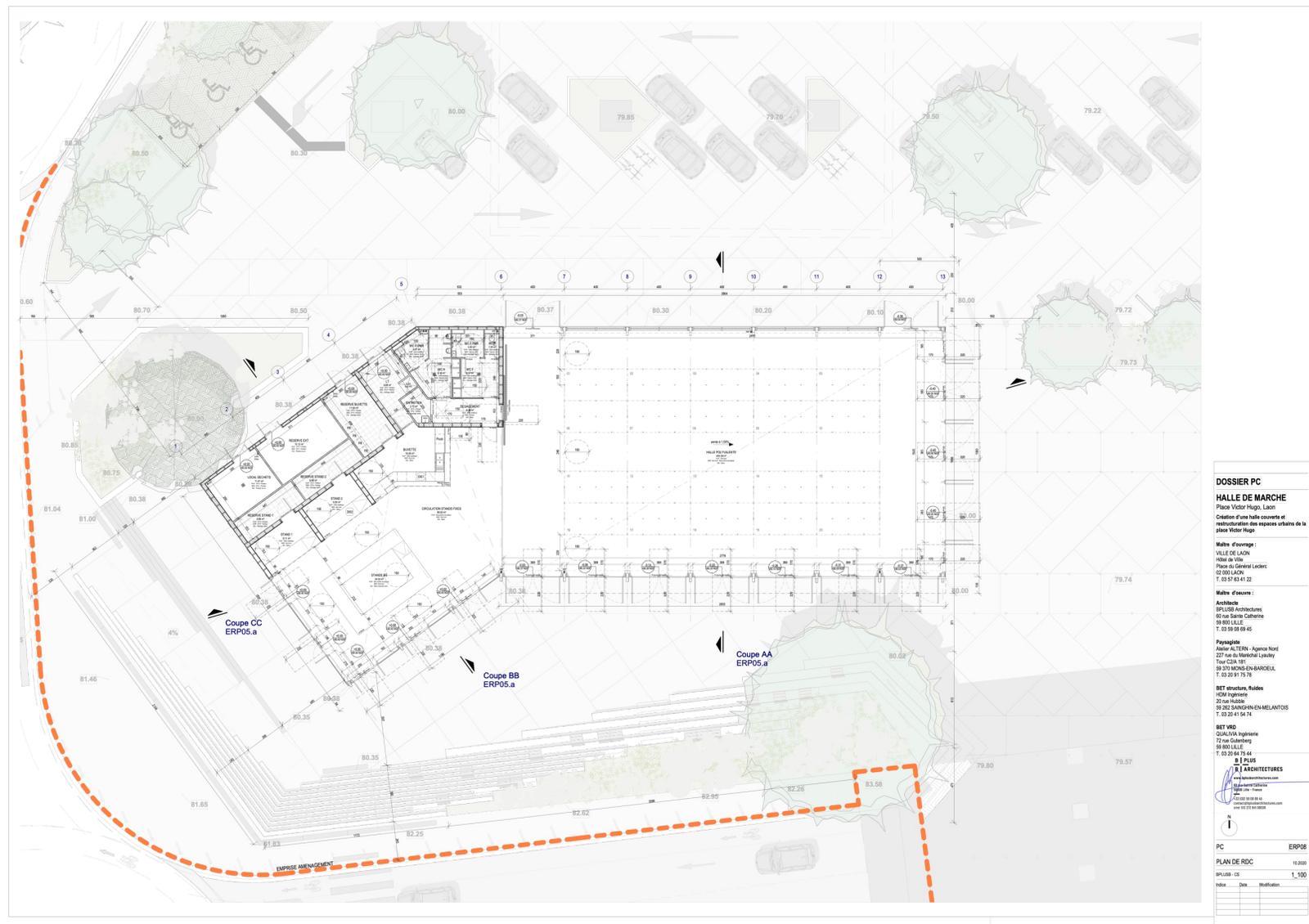
Ville de Laon

CREATION D'UNE HALLE COUVERTE ET RESTRUCTURATION  
DES ESPACES URBAINS DE LA PLACE VICTOR HUGO



▲ Perspective depuis la rue commerçante Eugène Leduc, sur l'entrée principale de la halle

# Projet de Halle couverte



**DOSSIER PC**  
**HALLE DE MARCHÉ**  
 Place Victor Hugo, Lagny  
 Création d'une halle couverte et  
 réstructuration des espaces urbains de la  
 place Victor Hugo

**Maître d'ouvrage :**  
 VILLE DE LAGNY  
 Hôtel de Ville  
 Place du Général Leclerc  
 02 000 LAGNY  
 T. 03 57 43 41 22

**Maître d'œuvre :**  
**Architecte**  
 ERPLUS Architectes  
 60 rue Saint Catherine  
 69 000 LYON  
 T. 03 59 59 60 45

**Payagiste**  
 Atelier ALTERN - Agence Nord  
 227 rue du Maréchal Lyautey  
 59 370 MONS-EN-BAROEUL  
 T. 03 20 91 71 78

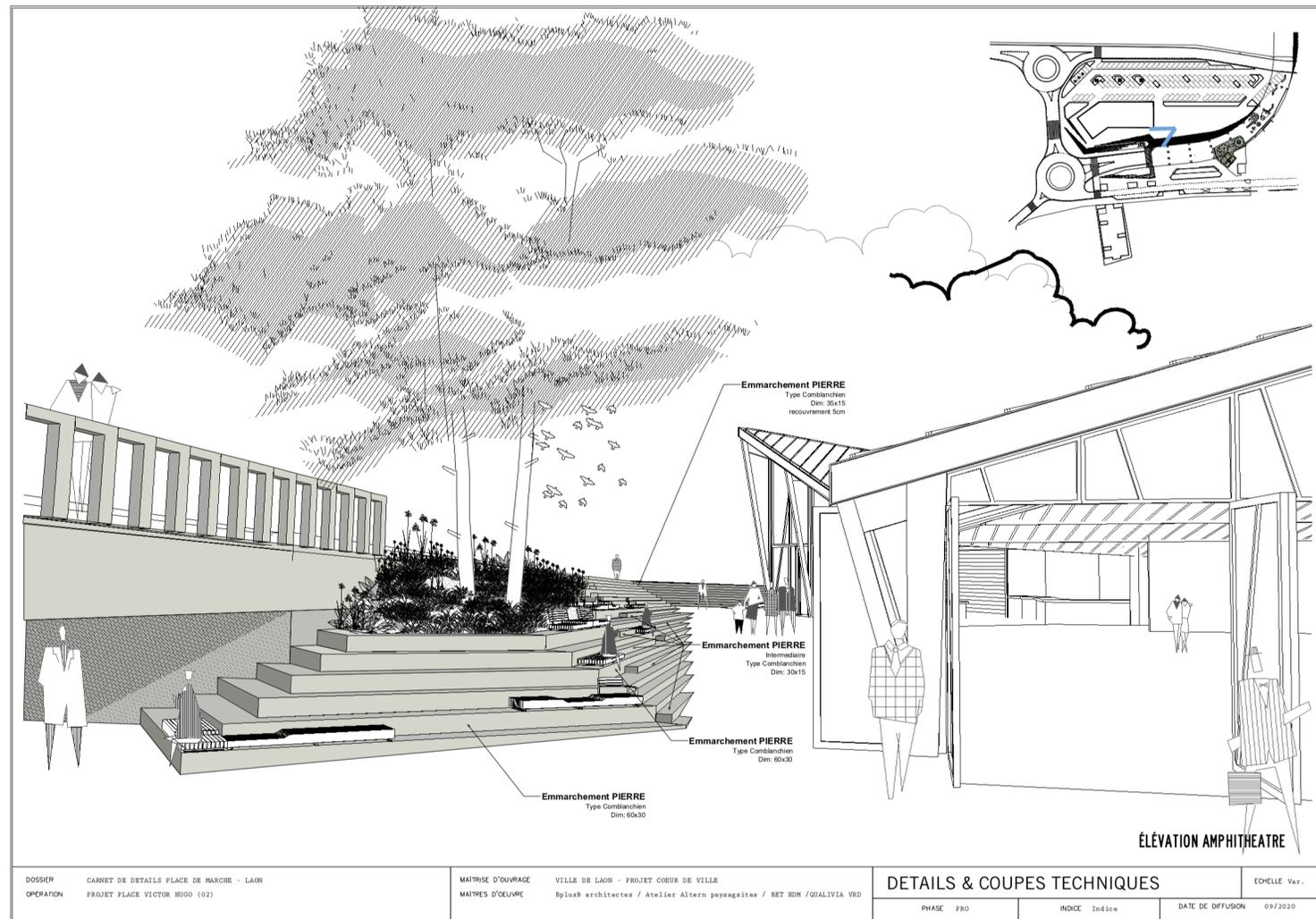
**BET structure, fondée**  
 HCM ingénierie  
 20 rue Habbé  
 59 302 SAINGHÉN-EN-MELANTOIS  
 T. 03 20 91 61 74

**BET VDO**  
 QUAL'VA Ingénierie  
 17 rue Galvani  
 59 800 LILLE  
 T. 03 20 94 74 44

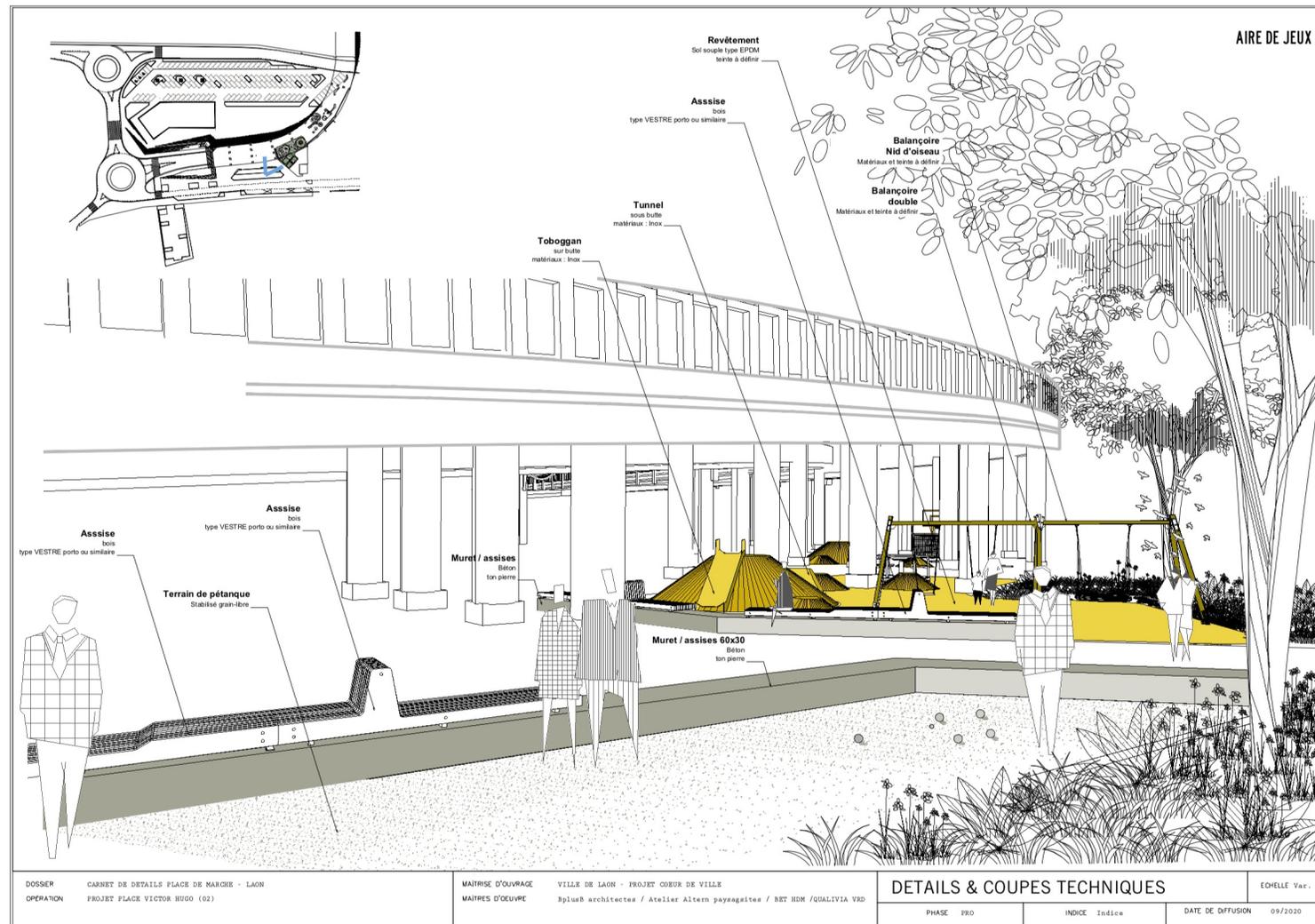
**PLUS ARCHITECTURES**  
 10 rue de la République  
 59 100 LILLE  
 T. 03 20 39 10 10  
 www.plus-architectures.com

**PC** ERP08  
**PLAN DE RDC** 12.2020  
 01/2020 - 05 1/100  
 Notice Date Modification

# Projet de Halle couverte

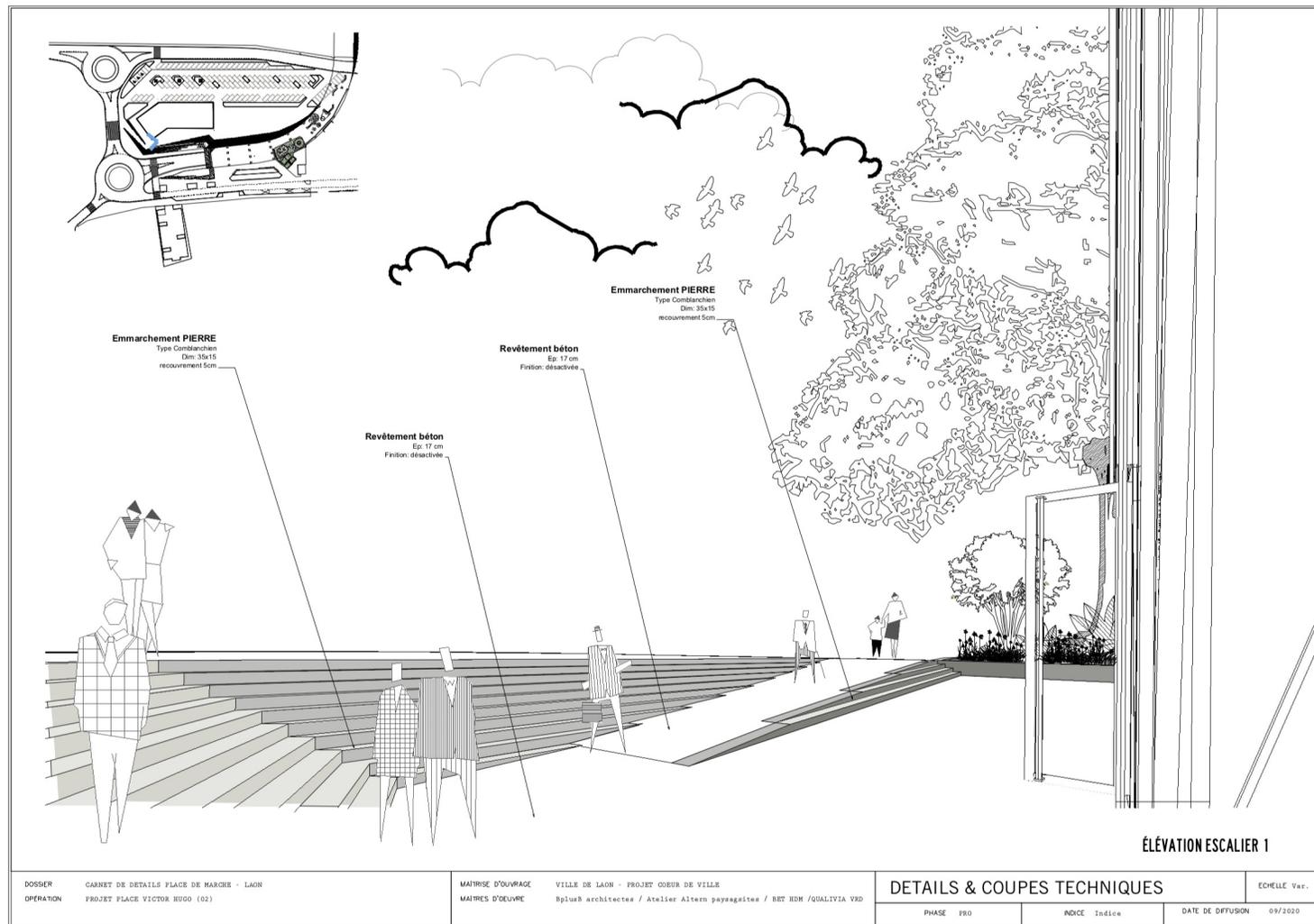


# Projet de Halle couverte

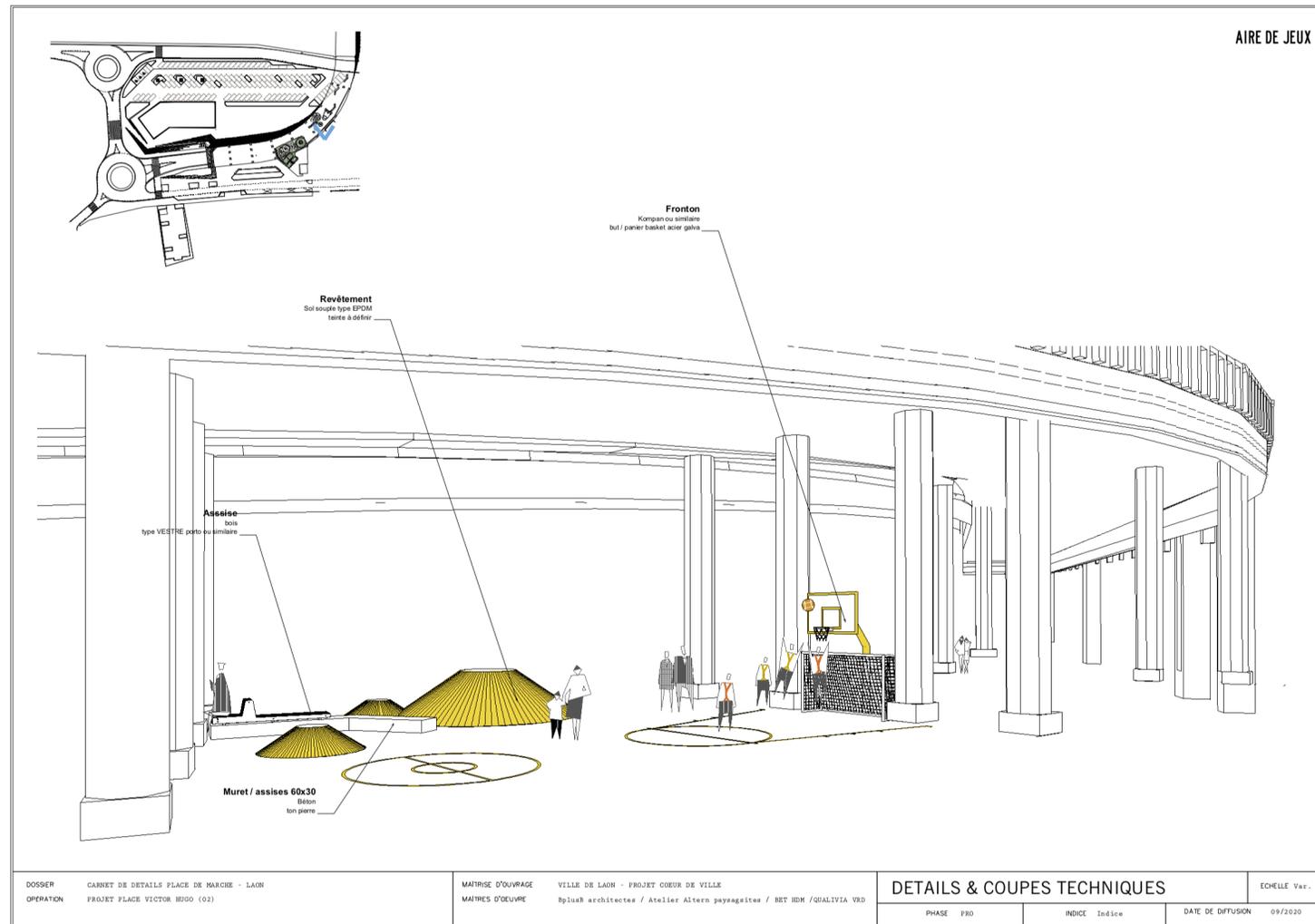


DOSSIER OPERATION	CARNET DE DETAILS PLACE DE MARCIE - LAON	MAITRISE D'OUVRAGE MAIRES D'OEUVRE	VILLE DE LAON - PROJET OEUVE DE VILLE	DETAILS & COUPES TECHNIQUES		ECHELLE Var.
	PROJET PLACE VICTOR HUGO (02)		3plus8 architectes / Atelier Altern paysagistes / SET HDH / QUALIVIA VRD	PHASE PRO	INDICE Indice	DATE DE DIFFUSION 09/2020

# Projet de Halle couverte



# Projet de Halle couverte



# Projet de Halle couverte



## DOSSIER PC

### HALLE DE MARCHÉ

Place Victor Hugo, Laon

Création d'une halle couverte et  
restructuration des espaces urbains de la  
place Victor Hugo

#### Maître d'ouvrage :

VILLE DE LAON  
Hôtel de Ville  
Place du Général Leclerc  
02 000 LAON  
T. 03 57 63 41 22

#### Maître d'oeuvre :

**Architecte**  
BPLUSB Architectures  
60 rue Sainte Catherine  
59 800 LILLE  
T. 03 59 08 69 45

#### Paysagiste

Atelier ALTERN - Agence Nord  
227 rue du Maréchal Lyautey  
Tour C2/A 181  
59 370 MONS-EN-BAROEUL  
T. 03 20 91 75 78

#### BET structure, fluides

HDM Ingénierie  
20 rue Hubble  
59 262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS  
T. 03 20 41 54 74

#### BET VRD

QUALIVIA Ingénierie  
72 rue Gutenberg  
59 800 LILLE  
T. 03 20 64 75 44

#### B | PLUS

**B | PLUS**  
**ARCHITECTURES**  
[www.bplusbarchitectures.com](http://www.bplusbarchitectures.com)  
60 rue Sainte Catherine  
59800 Lille - France  
+33 03 59 08 69 45  
contact@bplusbarchitectures.com  
siret 513 272 841 00038

PC

PC6.a

INSERTION DU PROJET

10.2020

BPLUSB - CS

Indice	Date	Modification

# Projet de Halle couverte



## DOSSIER PC

### HALLE DE MARCHÉ

Place Victor Hugo, Laon

Création d'une halle couverte et  
restructuration des espaces urbains de la  
place Victor Hugo

#### Maître d'ouvrage :

VILLE DE LAON  
Hôtel de Ville  
Place du Général Leclerc  
02 000 LAON  
T. 03 57 63 41 22

#### Maître d'oeuvre :

Architecte  
BPLUSB Architectures  
60 rue Sainte Catherine  
59 800 LILLE  
T. 03 59 08 69 45

#### Paysagiste

Atelier ALTERN - Agence Nord  
227 rue du Maréchal Lyautey  
Tour C2/A 181  
59 370 MONS-EN-BAROEUL  
T. 03 20 91 75 78

#### BET structure, fluides

HDM Ingénierie  
20 rue Hubble  
59 262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS  
T. 03 20 41 54 74

#### BET VRD

QUALIVIA Ingénierie  
72 rue Gutenberg  
59 800 LILLE  
T. 03 20 64 75 44

**B | PLUS**  
**ARCHITECTURES**  
www.bplusbarchitectures.com  
60 rue Sainte Catherine  
59800 Lille - France  
+33 (0)3 59 08 69 45  
contact@bplusbarchitectures.com  
siret 513 272 641 00038

PC PC6.b

INSERTION DU PROJET 10.2020

BPLUSB - CS

Indice	Date	Modification

# Travaux en cours



Session #10 – Atelier « Mettre en œuvre son ORT »

**Alicia ZACCARIA**

Chargée d'Opération – SEDA



# Démarrer et suivre le projet

L'OPPORTUNITÉ D'UN PROJET : « Opportunité n'est pas opportunisme »



Session #10 – Atelier « Mettre en œuvre son ORT »

**Robin SARA**

Référent PVD – CAUE de l'Aisne



# Démarrer et suivre le projet

Identifier au préalable tous les outils et les leviers existants

## Planification

### Intercommunal

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Plan de Déplacement Urbain (PDU)
- Plan de Mobilité simplifié I (PMS)

### Communal

- Carte Communale (CC)
- Plan Local d'Urbanisme (PLU)

#### Principaux outils du PLU

- ➔ Orientation d'aménagement et de programmation
- ➔ Outils en faveur de la mixité de l'habitat
- ➔ Outils en faveur du patrimoine naturel et urbain
- ➔ Emplacement réservé
- ➔ Autres outils ( zonage, règlement, etc. )

## Aménagement

### Intervention foncière publique

- Droit de préemption
- Zone d'aménagement différé
- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)
- Expropriation

### Constitution d'un tissu urbain

#### Opération publiques d'aménagement

- ➔ Lotissement
- ➔ Zone d'Aménagement Concerté
- ➔ Concession d'Aménagement

### Intervention sur le bâti

#### Incitation

- Opération programmé (OPAH) dont les OPAH de renouvellement urbain (RU)

#### Intervention

- Opération Restauration Immobilière (ORI)
- Projet d'Intérêt Général (PIG)
- Opération de Revitalisation de Territoire ( ORT )

## Les contributions financières

### Taxe fiscale

- Taxe d'aménagement
- Versement pour sous densité
- Taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles
- Taxe d'habitation sur les logements vacants
- Majoration de la valeur locative

### Participation

- Participation pour l'assainissement collectif
- Projet Urbain Partenarial ( PUP )
- Participation pour réalisation d'équipements publics exceptionnels

Session #10 – Atelier « Mettre en œuvre son ORT »

# Laurent LECURU

Chef de projets territoriaux habitat rénovation  
urbaine  
DDT de l'Aisne



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Une définition de l'évaluation des politiques publiques

« L'évaluation vise à produire des **connaissances** en vue, pour les citoyens, d'apprécier la **valeur** d'une politique (d'un programme, d'un dispositif), notamment quant à ses **effets**, et, pour les décideurs, de les aider à en **améliorer** sa pertinence, son efficacité, son efficience, sa cohérence et ses *impacts*. »

CHARTRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉVALUATION

# Pourquoi évaluer?



## UN ACCORD CONTRACTUEL

- Les conventions insistent sur **l'importance du suivi**
  - Une **évaluation finale attendue**, avec des indicateurs communs et/ou spécifiques



## UNE UTILITÉ POUR LA CONDUITE DU PROJET

- Mieux connaître les **effets** et s'assurer de la **pertinence**
- Mettre en discussion les résultats avec les **partenaires**



## DES ATTENTES FORTES

- Des démarches d'évaluation à différentes échelles...
  - ... mais qui doivent être **renforcées au niveau local** (Cour des Comptes, 2022)

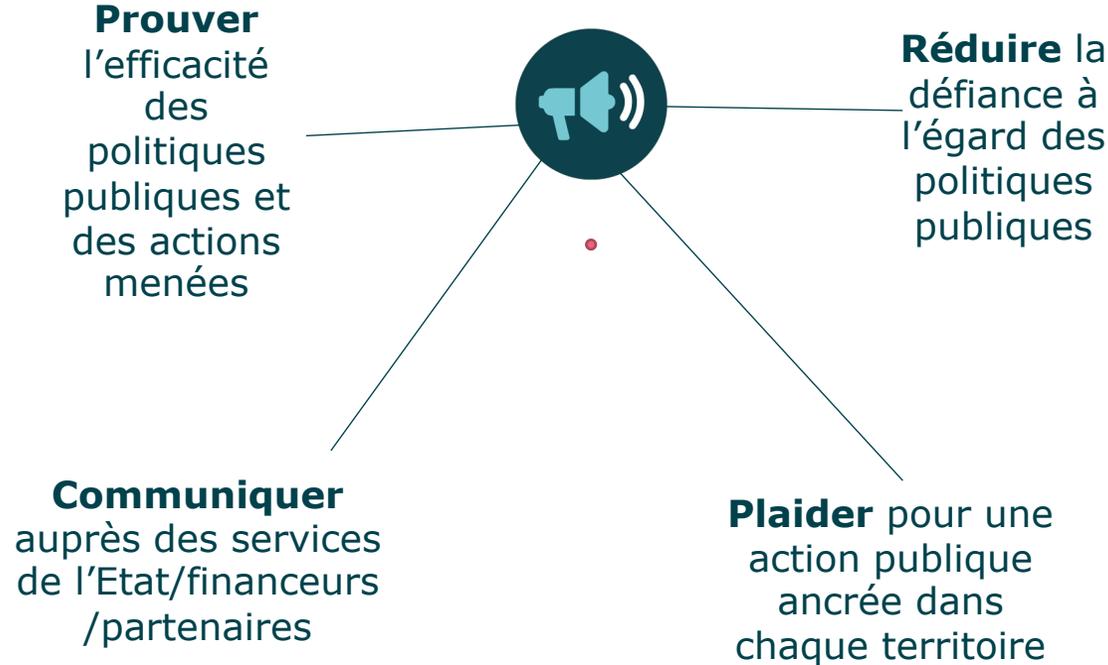
**Anticiper et préparer l'évaluation** plutôt que la subir

Source : agencephare 2023

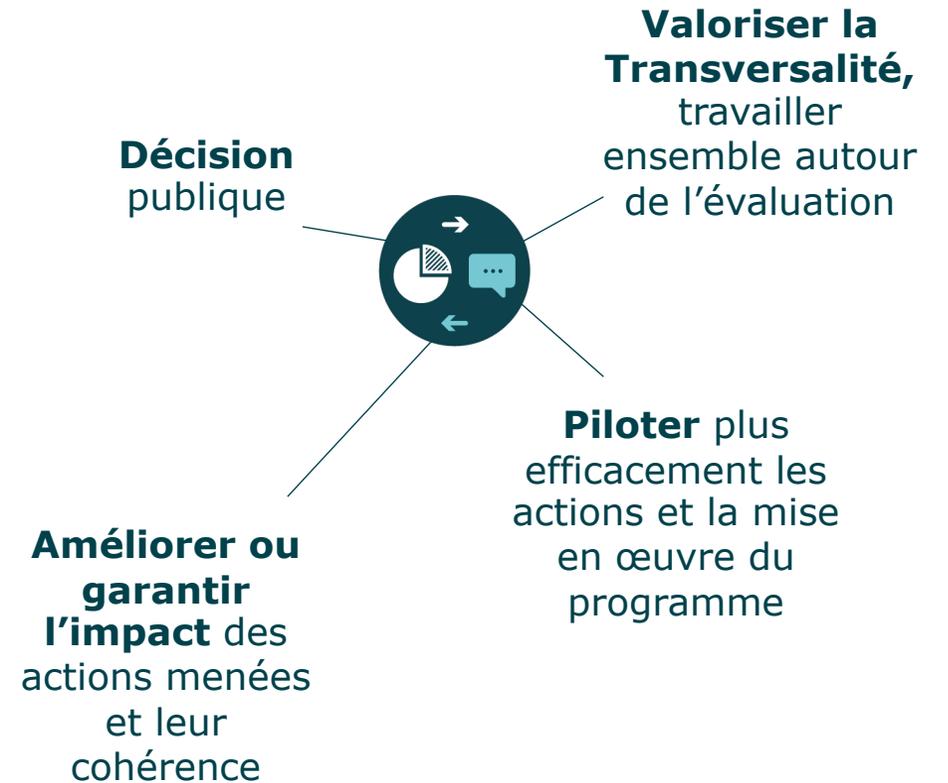
# Pourquoi évaluer ?

## *Des enjeux multiples*

### ENJEUX EXTERNES



### ENJEUX INTERNES



Source : agencephare 2023

# Typologie des villes en fonction de leur pratiques



TYPE DE PRATIQUE MAJORITAIRE	SUIVI		EVALUATION	
	Suivi administratif	Suivi au ressenti	Démarche évaluative non structurée	Evaluation partiellement structurée
ACTIVITÉS-CLÉS LIÉES À LA PRATIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Reporting (suivi de la réalisation des actions).</li> <li>*Suivi financier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Bonne connaissance du territoire et sentiment de percevoir les changements.</li> <li>*Couverture médias positive.</li> <li>*Retour de certain-es habitant-es et acteurs du territoire.</li> <li>*Pas d'indicateurs formalisés, ni d'outils de récolte de données.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Indicateurs disparates, pas associés à des objectifs/impacts attendus.</li> <li>*Données récoltées de façon partielle et/ou insuffisamment rigoureuse.</li> <li>*Absence de stratégie d'analyse permettant de porter un jugement évaluatif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Batterie d'indicateurs structurée par des hypothèses évaluatives (impacts et effets attendus).</li> <li>*Outils de récolte des données adaptés.</li> <li>*Récolte des données rigoureuse.</li> <li>*Stratégie d'analyse de données permettant de porter un jugement évaluatif.</li> </ul>
COMMUNES PAR TYPE DE PRATIQUES ÉVALUATIVES	Type 1 : les collectivités « novices »			
	Type 2 : les collectivités « bricoleuses »			
	Type 3 : les collectivités « sensibilisées »			

Source : agencephare 2023

# Les questions évaluatives

## DÉFINITION :

Questions visant à **connaître et comprendre les effets d'une intervention**, à **formuler un jugement** sur celle-ci, et à **aider à la décision** (amélioration de l'intervention). = Première étape pour construire un référentiel d'évaluation.

- **L'intervention a-t-elle contribué à générer l'effet X et si oui de quelle façon ?**  
(connaissance/compréhension des effets)
- **Quels sont les publics qui ont le plus bénéficié de l'intervention et de quelle manière ?**  
(connaissance/compréhension des effets)
- **Dans quelle mesure les actions financées dans le cadre de l'intervention ont-elles amélioré X ?** (jugement)
- **Telle pratique de mise en œuvre a-t-elle mieux contribué à générer l'effet X ?** (perspective d'amélioration)

## A RETENIR :

1. Les questions évaluatives ne doivent **pas être trop nombreuses**.
2. Elles nécessitent de **produire des connaissances**, confirmer/infirmer des hypothèses (ne pas interroger ce qu'on sait déjà).
3. Il doit être **possible d'y répondre** (caractère évaluable, disponibilité des données...).
4. Les questions évaluatives ne relèvent pas du simple suivi/bilan, mais **concernent les effets** d'un projet.

# Les choix à faire

## CLARIFIER LES OBJECTIFS :

- Du programme sur votre territoire ;
- De chaque axe ;
- De chaque action.

➔ Il n'est pas possible d'évaluer si l'objectif de chaque action, axe, et du programme sur le territoire n'est pas clarifié.

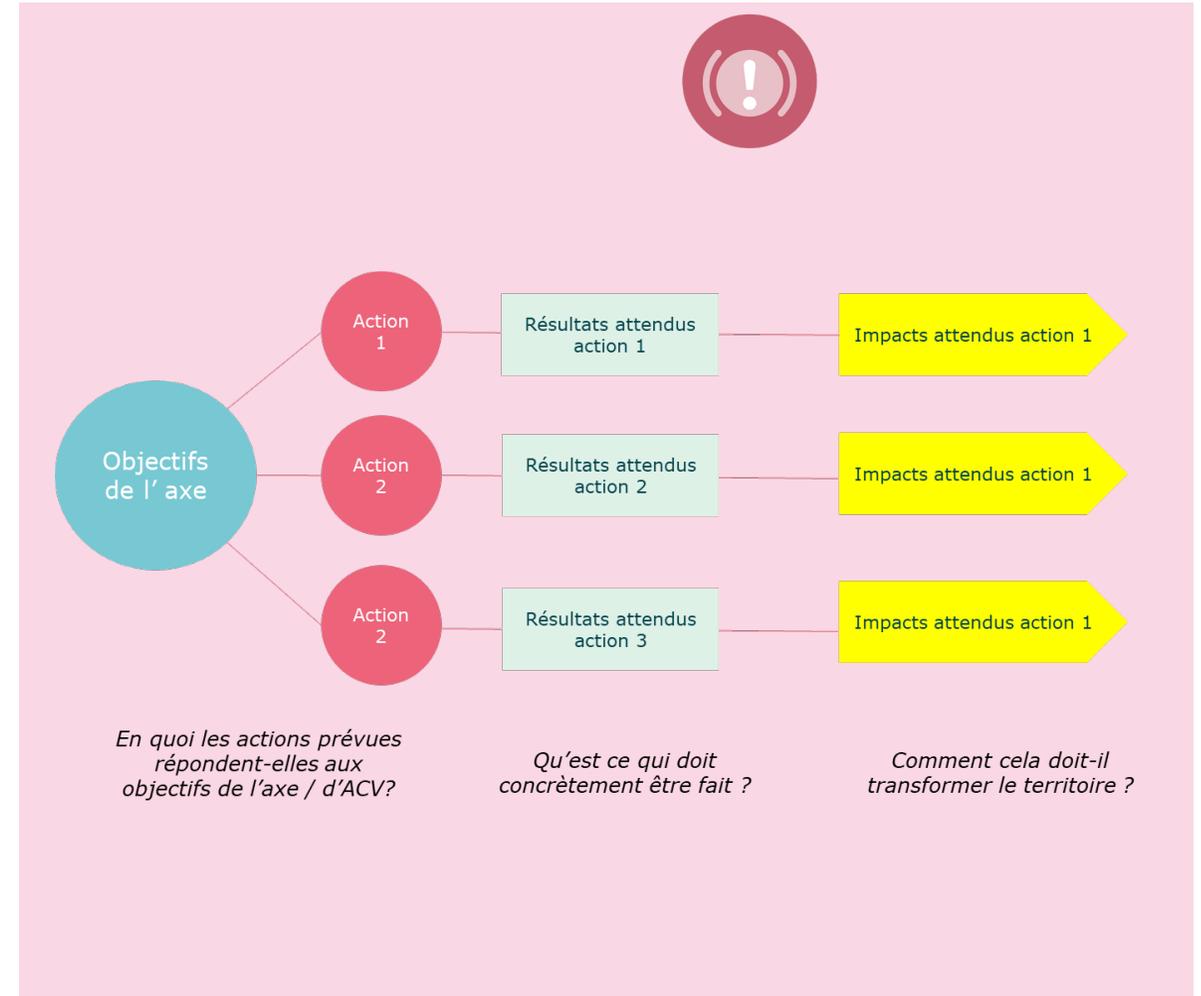
## IDENTIFIER LES IMPACTS ATTENDUS (VOS HYPOTHÈSES) :

- Comment ACV doit-il transformer le territoire ?
- Comment cet axe doit-il transformer le territoire ? Ses habitants ?
- Comment cette action doit-elle transformer le territoire ? Les « bénéficiaires » de l'action ?

➔ **Un outil : le diagramme logique d'impact**

Source : agencephare 2023

# Quelles hypothèses ?



# Les choix à faire

## PLUSIEURS ÉCHELLES D'ÉVALUATION POSSIBLES

- A l'échelle nationale ;
- A l'échelle de la ville ;
- A l'échelle de chaque axe ;
- A l'échelle de chaque action.

## PLUSIEURS TEMPORALITÉS POSSIBLES

- Au moment de la mise en œuvre → évaluation *in itinere*
- Après la mise en œuvre d'une action → évaluation *a posteriori*
  - Comparaison avant-après
  - Plusieurs semaines ? Mois ? Années après le lancement de la PP

→ **L'évaluation exhaustive**

→ **n'existe pas ...**

## Quel périmètre ?



### L'ENJEU DE LA CONSTRUCTION D'UN ÉCHANTILLON D'ACTIONS À ÉVALUER

- Faire un choix raisonné, en réponse à des questions préalablement établies
  - ➔ **Être capable de justifier le périmètre choisi (les actions non évaluées)**
- Exemples de logiques de choix :
  - Se focaliser sur un axe « prioritaire » ;
  - Choisir un petit nombre d'actions « emblématiques » (qui permettent de monter en généralité) par axe ;
  - Se centrer sur les actions les plus coûteuses ? Les plus « politiques » ? Celles qui intéressent le plus les élu-es ?

# Les indicateurs

*Un effet peut être mesuré par plusieurs indicateurs : il n'y a jamais un seul « bon » indicateur pour un même impact.*

## DÉFINITION

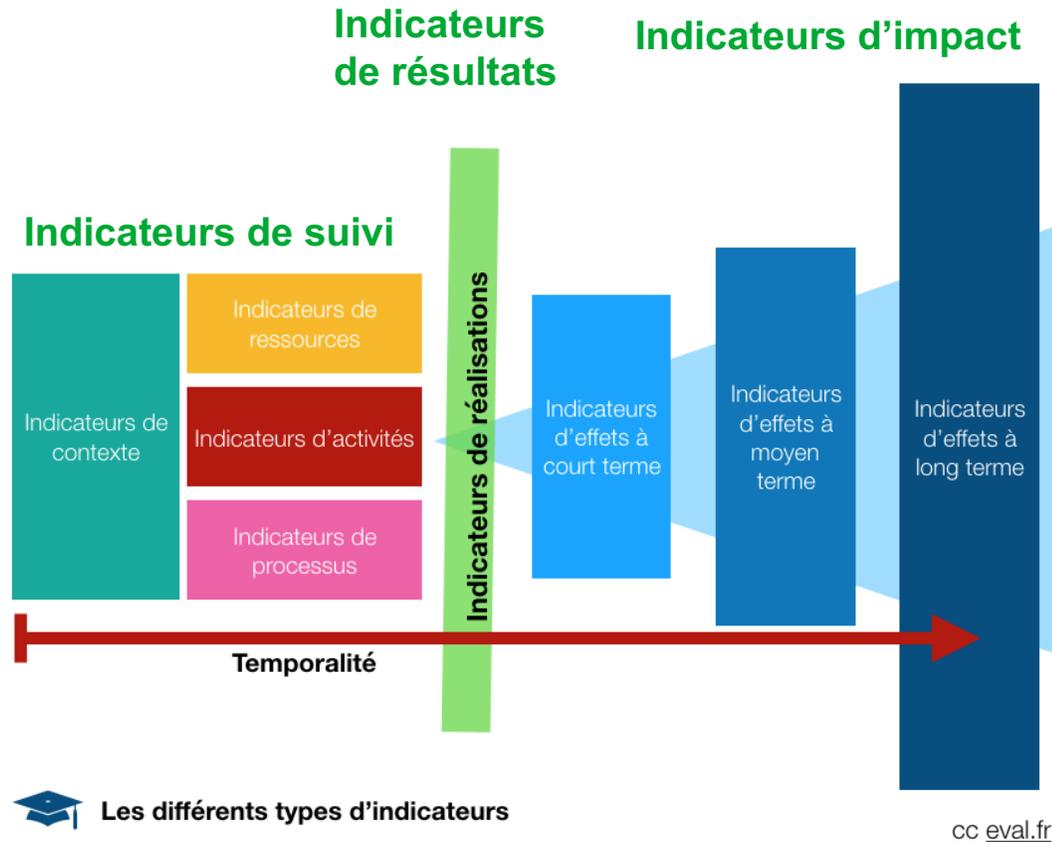
« Une mesure quantitative ou qualitative, qui peut servir à montrer des changements obtenus ou des progrès accomplis par un programme. »

## À RETENIR

1. Les indicateurs doivent **permettre d'apporter des réponses aux questions évaluatives**
2. Les indicateurs servent souvent à mesurer ou à identifier des **évolutions**
3. Ils peuvent être de différents types : **quantitatifs ou qualitatifs**, de **bilan, de résultat ou d'impact**
4. Les indicateurs doivent être **clairs, précis et simples**
5. Il est préférable de choisir un **nombre restreint** d'indicateurs (éviter les « usines à gaz »)
6. La **collecte de données** permettant de renseigner les indicateurs doit être faisable

# Les choix à faire

## Quels indicateurs ?



**LES QUESTIONS À SE POSER POUR CHAQUE INDICATEUR**

**QUAND ? Quel type d'indicateur ?**

**POURQUOI ? Quels effets recherchés ?**

- Effets comparables d'un territoire à l'autre (vacance, emploi, etc.) ?
- Effets propres au territoire ?
- *Quid* des effets inattendus ?

**COMMENT ? Quelles données, quels moyens et quelle méthode ? Par qui ?**

- Données à collecter
- Données existantes (ex : bases de données INSEE)

Source : agencephare 2023

L'évaluation des projets, une démarche, des outils et une méthodologie ...

# Les outils de collecte et d'analyse des données quantitatives et qualitatives

Kit de l'évaluation locale des projets ACV – Nov 2020

## La recherche et l'analyse documentaire



## L'analyse quantitative des données

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré			
Indicateurs	Sources	Périmètre	Périodicité
Indicateurs de suivi	Fréquentation des rues commerciales / zone de chalandise	Méthode d'autodiagnostic « La vacance de locaux commerciaux dans les villes moyennes françaises » AIDJ/DGÉ/JANCT	Centre-ville Annuelle
	Nombre d'événements économique et commercial (salons, foires, marchés...)	Services municipaux	Commune Annuelle
	Nombre et typologie des commerces locaux	Méthode d'autodiagnostic « La vacance de locaux commerciaux dans les villes moyennes françaises » AIDJ/DGÉ/JANCT	Commune Annuelle
Indicateurs de résultat	Ratio enseignes locales / franchises nationales et internationales	Méthode d'autodiagnostic « La vacance de locaux commerciaux dans les villes moyennes françaises » AIDJ/DGÉ/JANCT	EPCI Annuelle
	Evolution du nombre de commerces utilisant les circuits-courts	Méthode d'autodiagnostic « La vacance de locaux commerciaux dans les villes moyennes françaises » AIDJ/DGÉ/JANCT	Commune Annuelle
	Nombre de commerces accompagnés sur la transformation numérique	CCI France ; Banque des Territoires...	Commune Annuelle
Indicateurs d'impact	Evolution du nombre et typologie des commerces installés depuis moins de 2ans	Méthode d'autodiagnostic « La vacance de locaux commerciaux dans les villes moyennes françaises » AIDJ/DGÉ/JANCT	Commune Annuelle
	Nombre de prêts accordés à des indépendants dans les villes ACV et répartition des prêts par activité	SIAGH	Commune Annuelle
	Evolution du nombre d'emplois	INSEE	Commune Annuelle
	Taux et évolution de la vacance commerciale	CODATA	Commune Annuelle

## Rapport d'analyse d'un questionnaire

- Enquêtes terrain
- Sites de questionnaires gratuits ou payants (sphynx)
- Exploitation en régie ou prestation externe

## Les entretiens individuels

- En régie ou via une prestation externe

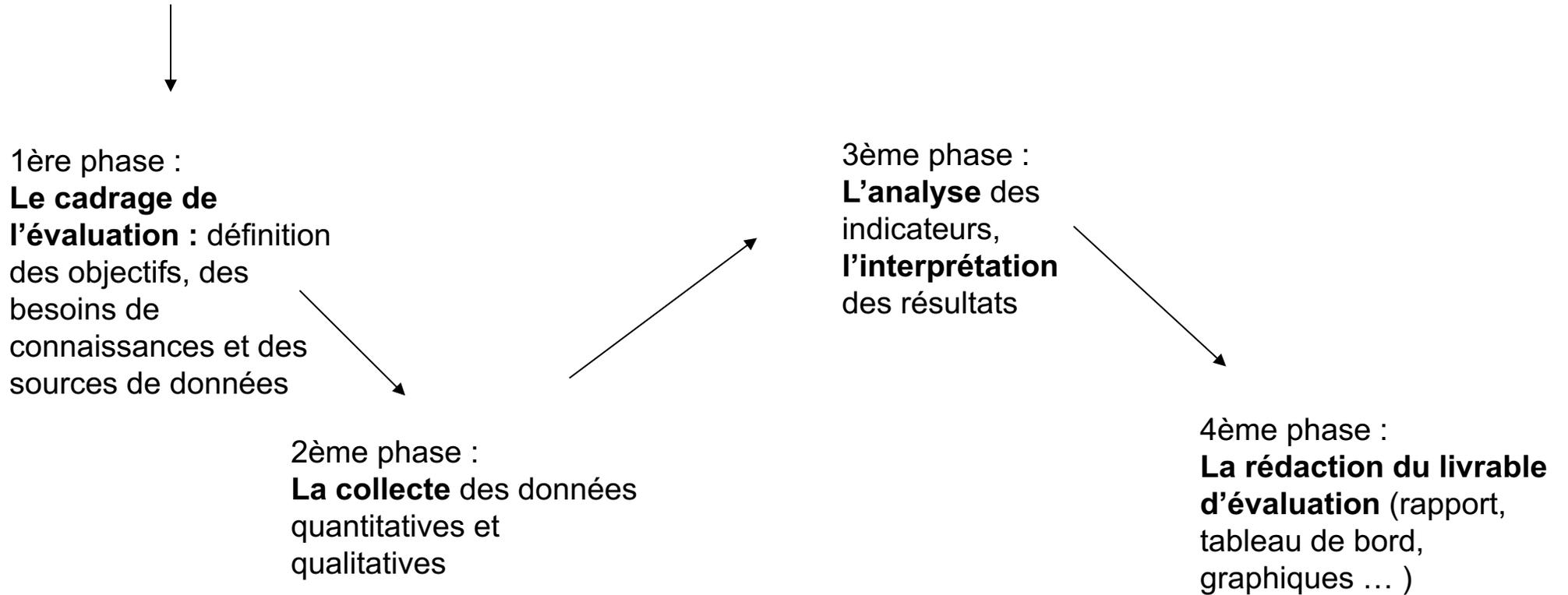
## Les entretiens collectifs (focus group)

- En ateliers
- En régie ou via une prestation externe

L'évaluation des projets, une démarche, des outils et une méthodologie ...



**Une démarche à cadrer dans le temps**



# Quels sont les principaux indicateurs utilisés pour l'évaluation d'ACV sur votre territoire ?



Action réalisée ou non réalisée	Nombre de façades rénovées	Subventions
Coût de l'OPAH et nb de logements concernés	Evolution démographique	Données urbanisme
Subventions mobilisées	Taux de vacance	Nombre logements rénovés
Nombre de logements remis sur le marché	Donnees Lovac	Nombre d'actions réalisées
Taux de vacance commerce	Nombre de logements reabilites	Nombre logements
Taux de vacance commerciale	Nombre d'actions portées par la collectivité	Données de flux et de fréquentation

Indicateurs de réalisation

Indicateurs d'impact

*Des indicateurs d'impact à reformuler : quel lien avec les actions?*

Session #10 – Atelier « Mettre en œuvre son ORT »

**BRUNO STOOP**

Directeur du CAUE de l'Aisne



# Expérimenter : séquence d'atelier

4 tables – 4 fiches action

Objectif : Mettre en œuvre l'action choisie

**Animateurs :**

- > **Habitat** : Alicia ZACCARIA (SEDA), Adam BENMEHIRISSE (DDT),
- > **Cadre de vie** : Hugues ALEXANDRE (CC des 2 vallées), Bruno STOOP (CAUE)
- > **Commerce** : Clément MANGOT (Ville de Laon), Laurent LECURU (DDT )
- > **Mobilité** : Quentin POILVÉ (Ville de Soissons), Robin SARA (CAUE)

# Expérimenter : séquence d'atelier

## 1 - Présentation de la fiche action

## 2 - Mettre en œuvre l'action choisie

- Resituer la mise en œuvre d'une action dans une frise chronologique( démarche de projet)
- Détailler les étapes clés de la mise en œuvre :
  - Organiser la Gouvernance & définir la concertation du projet
  - Définir le jeu des acteurs
  - Identifier les outils et levier à mettre en œuvre
  - Choisir les indicateurs de suivi et d'évaluation

**FICHE ACTION N° 2**

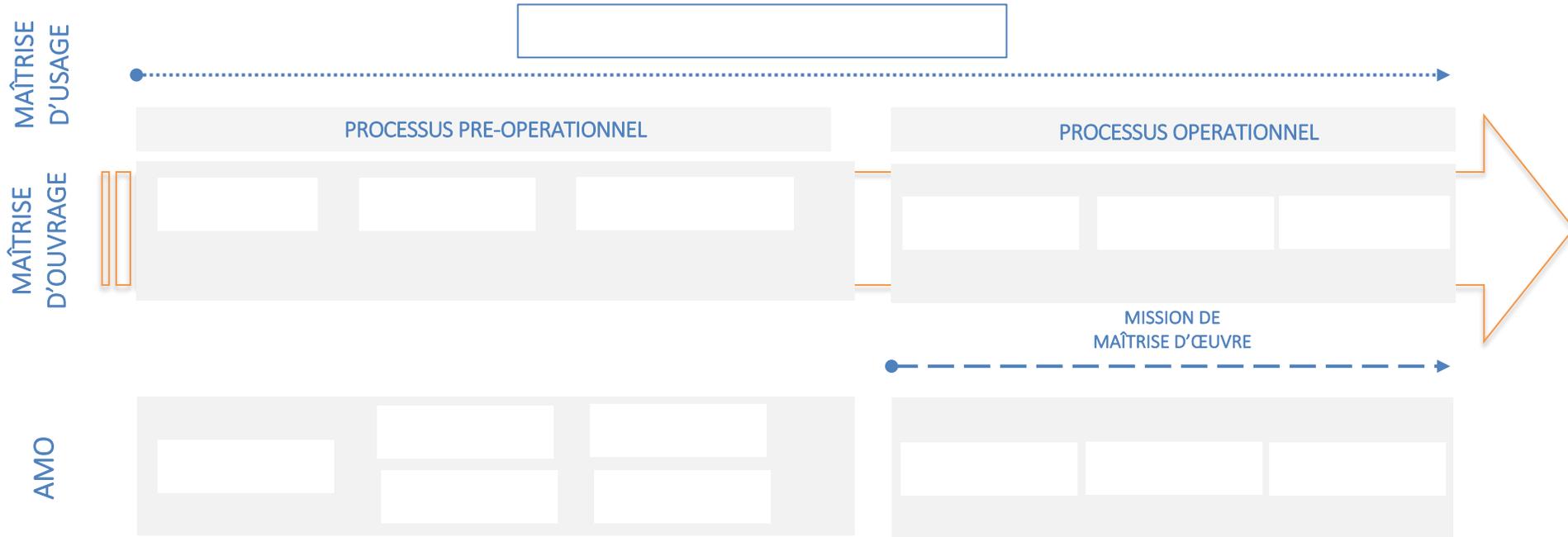
**Mise en place d'une zone 30 dans le centre-ville**

Orientation stratégique	Réduire la dépendance à la voiture et son omniprésence en ville en favorisant le report du mode voiture sur des modes de déplacement doux pour les petits trajets.
Action n°	2
Statut	A engager
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune ( 2800 habitants)
Description de l'action	<p>La collectivité souhaite apaiser la circulation pour sécuriser les déplacements et donner plus de confort aux usagers dans le centre-ville.</p> <p>Pour cela, la collectivité va mettre en place une zone 30 sur le secteur du centre-ville. (Identifié sur un plan ci-joint).</p> <p>L'objectif est multiple, la mise en place de cette zone 30 permettra notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réduire les nuisances liées à la voiture dans le centre-ville, et de limiter les nuisances sonores et les pollutions</li> <li>- sécuriser le centre-ville pour les autres usagers</li> <li>- redonner de la place aux piétons</li> <li>- de favoriser les mobilités cyclables</li> </ul> <p>Cette zone 30 est caractérisée par une limitation de la vitesse pour les véhicules à 30 km/h et le passage en double sens cyclable des rues en zone 30 dont les rues à sens unique.</p> <p>Elle se traduira par la mise en place d'une signalétique spécifique (panneau, marquage, et la création de bande cyclable voire d'aménagements spécifiques plus conséquents qui pourront être envisagés dans un second temps.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Partenaires financiers</u> : Département, Intercommunalité</li> <li>• <u>Partenaires techniques et institutionnels</u> : ADICA, CAUE, CEREMA, opérateur mobilité (syndicat)</li> </ul>
Dépenses prévisionnel/définitif	Enveloppe à définir après diagnostic et étude de faisabilité (étude chiffrée à 10 000 euros HT)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Ville : X % Intercommunalité : X % Département : X %

Calendrier	2024
Lien programmes et contrats territorialisés	CRTE / Plan mobilité simplifié / Schéma directeur cyclable
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2 indicateurs à définir en atelier</b></li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action, inscrite dans le secteur d'intervention prioritaire, à plusieurs enjeux. Elle permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'améliorer le cadre de vie en réduisant les pollutions ( sonores et dans l'air) dans le centre-ville et en sécurisant son accès</li> <li>- De favoriser les mobilités douces</li> <li>- Un partage plus équilibré des espaces</li> </ul>
Annexes	 <p><b>Périmètre de la future zone 30</b></p>

# « DU PROJET À LA RÉALISATION » : LA MISE EN ŒUVRE

> Compléter la frise ci-dessous

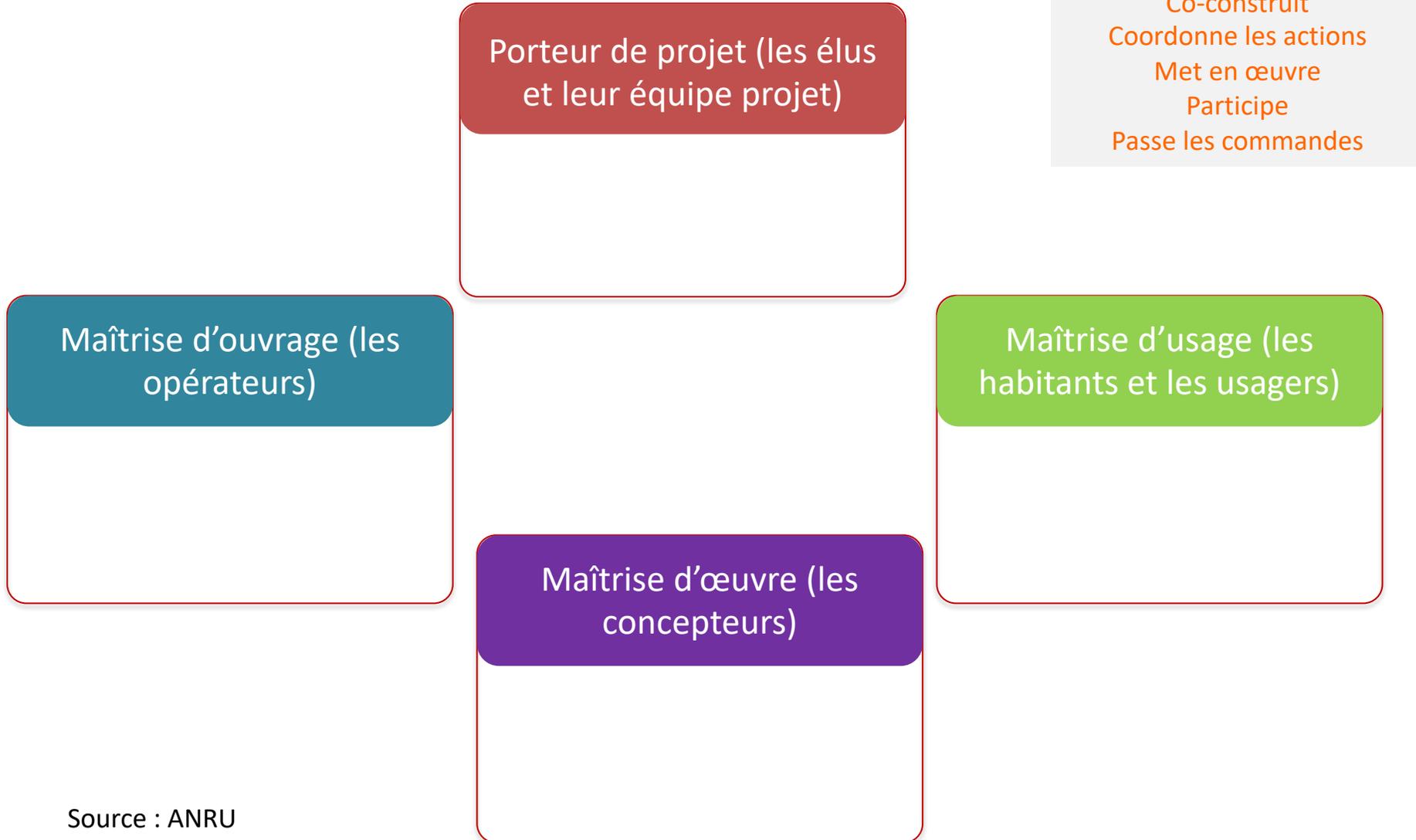


- |   |                                    |   |                        |   |  |
|---|------------------------------------|---|------------------------|---|--|
| INTENTION DE FAIRE<br>EVALUATION DES<br>BESOINS | Rédaction du cahier des<br>charges | Etudes d'opportunité et de<br>faisabilité | Suivi et<br>assistance | VALIDATION DU PROJET<br>CONSULTATION DES<br>ENTREPRISES | PROGRAMME<br>GOUVERNANCE<br>FINANCEMENT<br>PROCÉDURE |
| PRÉ-PROGRAMME<br>FAISABILITÉ                    | Scénarii programmatiques           | Conseils                                  | Réception              | Concertation  |  |
| Assistance à la consultation                    |                                    | Adéquation<br>Programme/ Projet           |                        | CHANTIER  | RÉALISATION DU<br>PROJET                             |

## LES ETAPES CLEFS DE LA MISE EN ŒUVRE

### Le système des acteurs du projet

> définir les acteurs de la gouvernance de votre projet, leurs rôles ainsi que les relations entre ces acteurs (flèches)

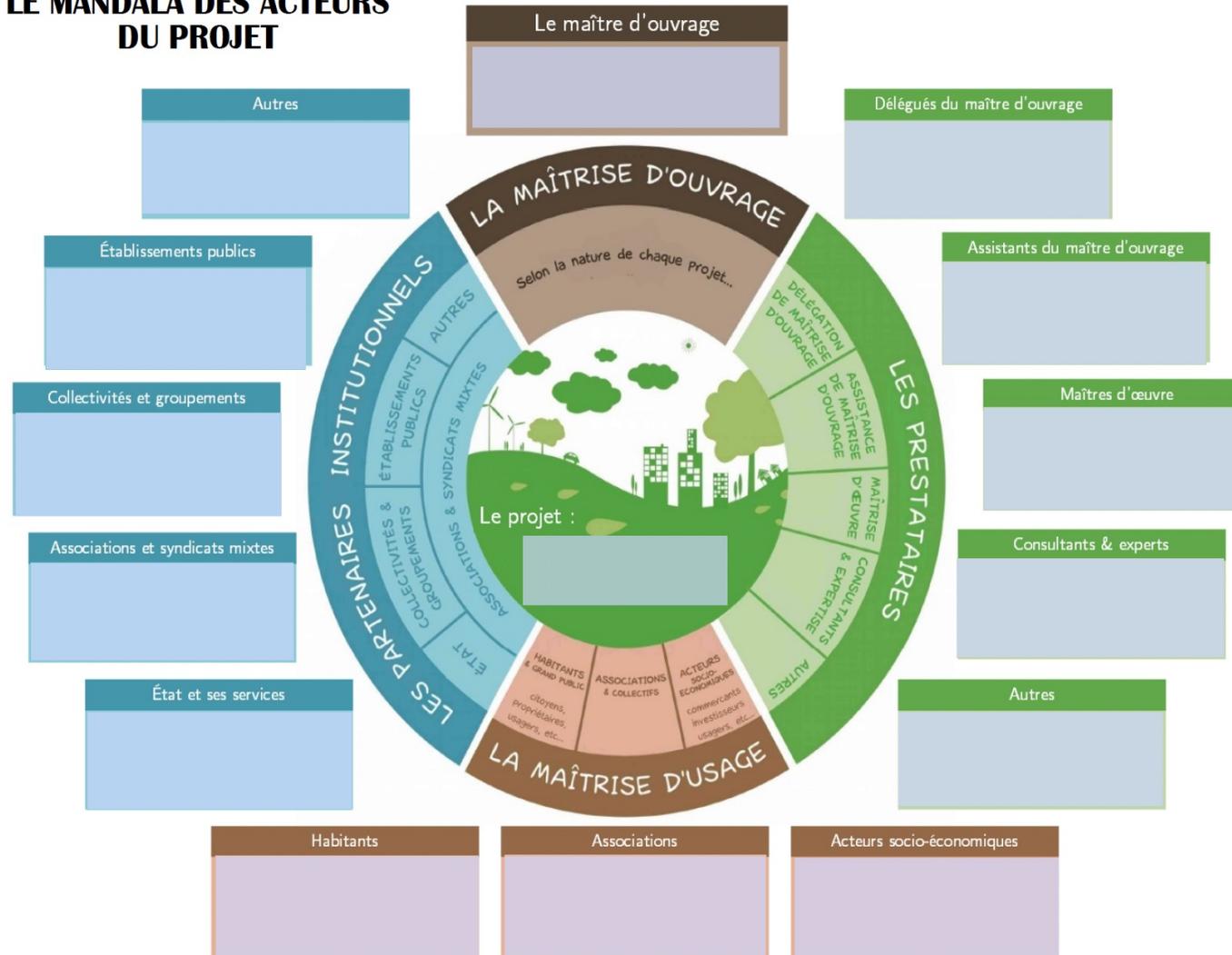


# LES ETAPES CLEFS DE LA MISE EN ŒUVRE

## Le jeu des acteurs

> Compléter le schéma pour mettre en avant les acteurs de votre projet

### LE MANDALA DES ACTEURS DU PROJET



(Source : DREAL DE BRETAGNE)

## LES ETAPES CLEFS DE LA MISE EN OEUVRE

### Outils et leviers de la mise en œuvre

> Identifier avec les animateurs les outils et les leviers qui peuvent être mobilisés pour votre projet

- Outils de gouvernance
- Outils fiscaux et juridiques
- Outils financiers
- Outils de l'urbanisme
- Outils opérationnels

# LES ETAPES CLEFS DE LA MISE EN OEUVRE

## Le choix des indicateurs

> définir avec les animateurs 2 indicateurs pour votre projet et les détailler en prenant en compte les éléments ci-dessous.

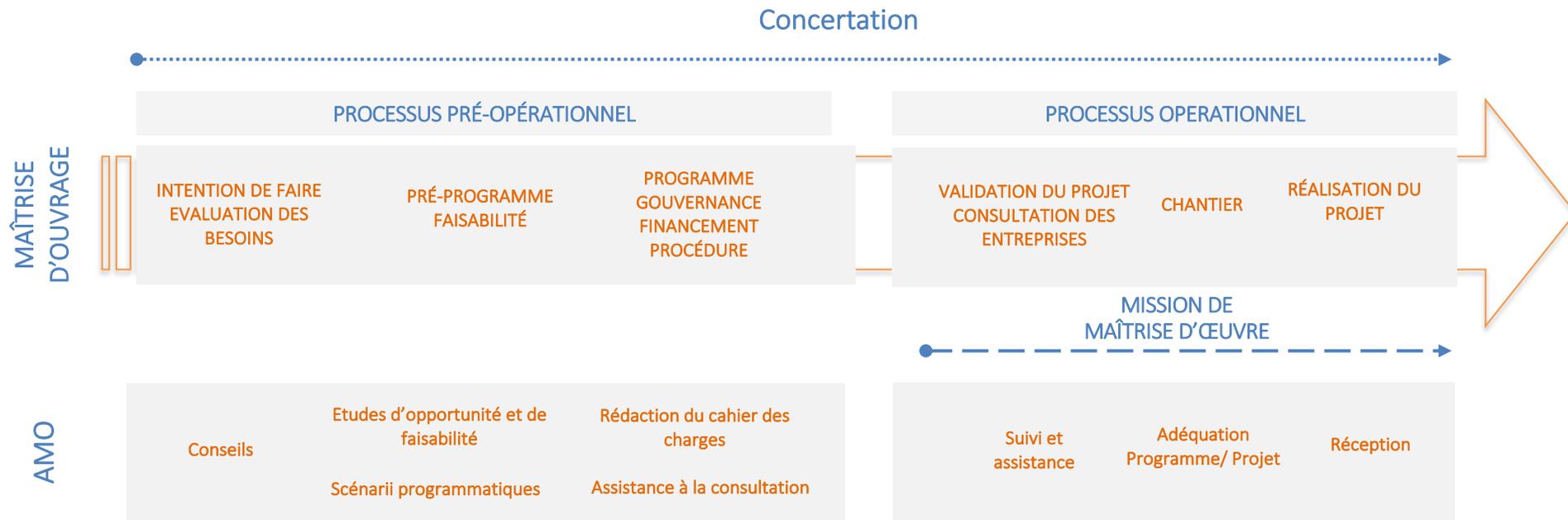
**Suivi-évaluation** = examen constant du projet dans le cadre de son organisation par un dispositif combinant les résultats intermédiaires fixés, des questions d'évaluation et des indicateurs.

Objectif précis de l'opération	Indicateur quantitatif ou qualitatif	Échelle	Fréquence	Outils de mesure et d'affichage	État initial	État à atteindre
<i>Les objectifs d'une action sont définis par rapport aux enjeux du territoire. Chaque objectif doit être spécifique, mesurable, atteignable, réaliste, temporel.</i>	<i>Quelle donnée chiffrable ou qualifiable permettrait de mesurer l'atteinte, au moins en partie, de cet objectif ?</i>	<i>À quelle(s) échelle(s) est-il pertinent de renseigner cet indicateur ? Opération, centre- ville, ville, bassin de vie, département, etc.</i>	<i>À quelle fréquence doit-on suivre cet indicateur, et quelle est l'échéance finale d'évaluation ? Tous les mois, les semestres, les ans ?</i>	<i>Quelle méthode/outil doivent être mis en place pour renseigner l'indicateur ? Sera-t-il partagé et auprès de qui ? Comptage, enquête, quel service contacter ?</i>	<i>Quelle est la valeur de l'indicateur au lancement de l'action ?</i>	<i>Quelle est la valeur que l'on souhaite atteindre à l'échéance d'évaluation ?</i>
Objectif n° 1 :						
Objectif n°2 :						



# CORRIGÉ DE L'ATELIER

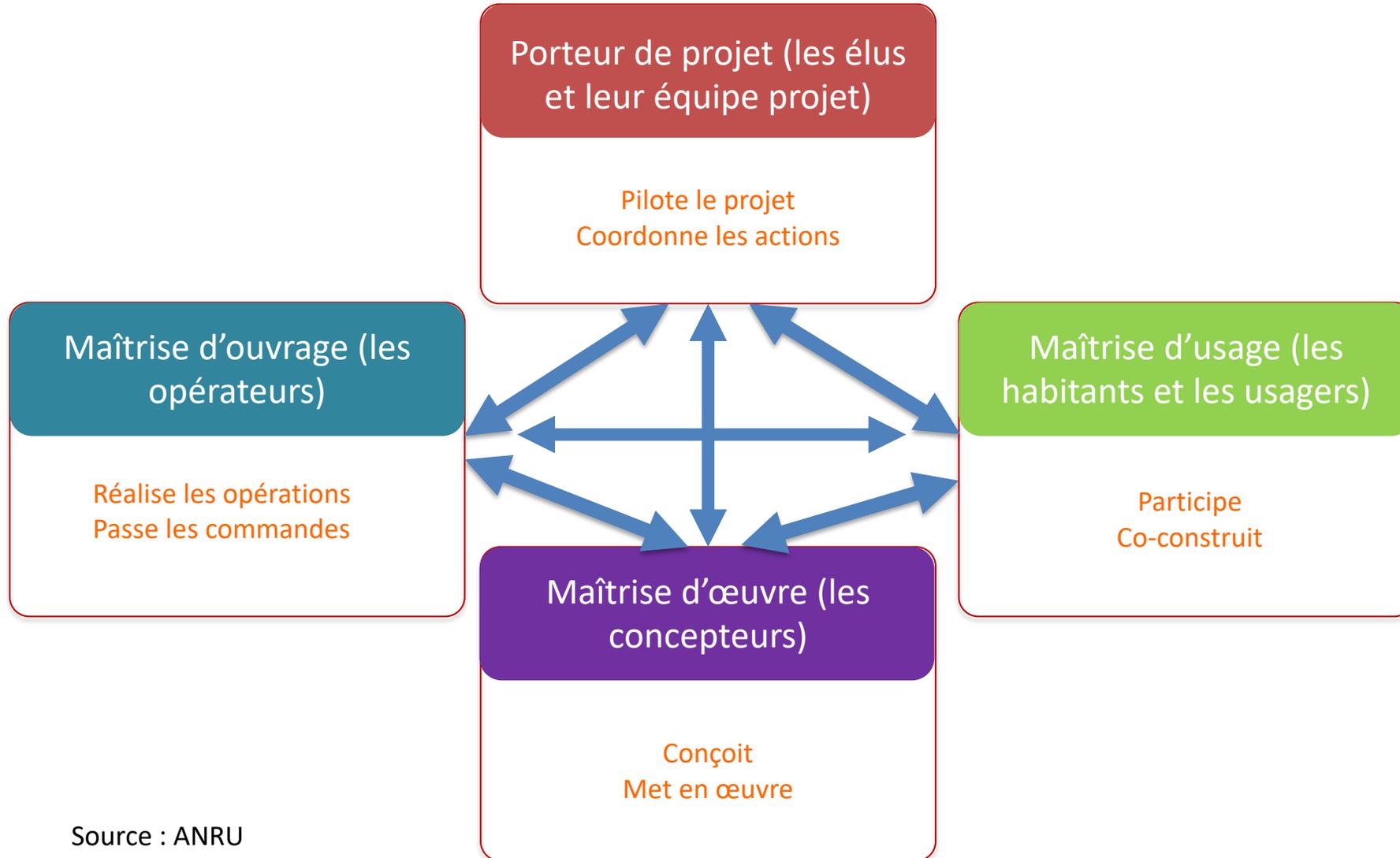
## « DU PROJET À LA RÉALISATION » : LA MISE EN ŒUVRE



# LES ETAPES CLEFS DE LA MISE EN ŒUVRE

## Le système des acteurs du projet

> définir les acteurs de la gouvernance de votre projet, leurs rôles ainsi que les relations entre ces acteurs (flèches)



Source : ANRU